

moins discourir sur la divinité, sur l'âme, que sur d'autres points intéressants. D'où vient cependant que, nonobstant qu'on eût dans le monde païen, ces philosophes, ces législateurs ne purent jamais dissiper tous nos doutes, ni calmer nos inquiétudes sur des vérités de la dernière importance (1)?

Que l'on vante tant que l'on voudra la raison humaine : considérez-la en elle-même et ce qu'elle a été dans tous les temps, comme dans tous les lieux, sans le flambeau de la révélation. Non seulement elle n'a rien produit qui satisfasse, qui réponde à tout, mais elle a donné même dans des écarts (2) honteux.

(1) Quelques législateurs mirent pour préambule de leurs lois le dogme de l'immortalité de l'âme et d'une rétribution future. Mais furent-ils capables de nous rassurer pleinement sur cet article qui intéresse tous les hommes? Ce dogme, je l'avoue, peut se démontrer par des arguments physiques et moraux, qui sont d'un très-grand poids. Pourrais-je cependant jamais connaître, par les seules lumières naturelles, quelle est cette autre vie et quelle est la route qui y conduit sûrement? N'envisageons simplement le dogme d'une rétribution future que comme une doctrine qui a uniquement pour appui la raison naturelle; que de difficultés à résoudre, que d'inquiétudes ne s'offrent pas à l'esprit, si la parole expresse de la Divinité même ne vient au secours de notre faible raison!

Les Noms, les Confucius, les Dracon, les Solon, les Lycurgue, les Charondas, les Platon, les Socrate, et quelques autres fameux personnages du monde païen formèrent des systèmes religieux. Quelque ancienne tradition des vérités primitives les avait sans doute beaucoup aidés à donner aux hommes de leur temps des leçons de vertu. Cependant aucun de ces systèmes, comme il serait aisé de le prouver, n'est exempt de superstitions, d'erreurs et d'absurdités monstrueuses. Eh! comment ces sortes de plans de morale et de religion eussent-ils été propres à détruire le culte idolâtre, puisque le polythéisme était établi et adopté généralement par les législateurs et par les philosophes. C'était dans le paganisme un dogme fondamental de toute religion nationale, de rendre premièrement aux dieux immortels les honneurs affectés par les lois.

Parcourez tous les écrits des sages de l'antiquité païenne, vous n'en trouverez aucun qui ne se soit prêté aux coutumes, aux usages consacrés par la superstition. Sed hi omnes et ceteri ejusmodi, et ipse Plato dis plurimis esse sacra faciendi putaverunt. S. Augustinus, de Civit. Dei, lib. VIII, cap. 12, tom. VII Operum, edit. Benedict. S. Mauri Paris. 1685, col. 701. Ceux mêmes qui connaissent le ridicule du culte idolâtre, l'autorisaient cependant par leur conduite et par leurs maximes. Le polythéisme des païens n'est que trop bien prouvé, et les philosophes qui ont vécu au commencement de l'ère chrétienne, ont fait d'inutiles tentatives pour le déguiser.

(2) Lactantius, Divinarum institutionum. lib. III, de falsa Sapientia philosophorum : passim. Oper. tom. I, pag. 189, seqq.; et alibi; Eusebius, Preparat. evangelic. lib. XIII, cap. 13, seqq., pag. 601, seqq.; 705, seqq.; lib. XIV, cap. 10, 16, seqq., pag. 741, seqq.; 755, seqq.; lib. XV, cap. 4, 5, seqq., pag. 788, seqq.; 795, seqq., edit. Coloniens. 1688. S. Augustinus, de Civit. Dei, lib. VI, seqq., Oper. tom. VII, passim. J. Leland, Nouvelle démonstration, évangéliq., tom. III, part. II, ch. 5, pag. 73-125; le P. Bailins, Parallèle de la philosophie chrétienne avec celle des païens, et autres apologistes anciens et modernes de la religion chrétienne.

imparfaites et insuffisantes pour ramener les hommes de l'idolâtrie à la connaissance et au culte d'un seul Dieu, le créateur de l'univers. Laiscée à elle-même, la raison de l'homme pouvait-elle manquer de se précipiter dans un abîme d'erreurs? C'est ainsi que l'Être suprême se jouait de la sagesse humaine, pour la convaincre par une longue expérience qu'elle ne pouvait aller à lui sans qu'une lumière supérieure guidât ses pas et la nit à couvert de ses propres illusions.

Quand on nous alléguerait ces fameux mystères sacrés du paganisme, comme très-propres à porter les hommes à la vertu et à les instruire des plus saines vérités, nous répondrions que les idées saintes qu'on pouvait puiser dans ces établissements religieux, quels qu'ils fussent (4), partaient d'une origine bien antérieure au temps où on les vit d'abord en usage dans les cérémonies pieuses.

Nayons point égard non plus à ce qu'on a dit aussi qu'il n'est aucune vérité naturelle, aucun devoir, ni aucun précepte moral, annoncés par la révélation, que les philosophes du paganisme n'aient enu. Les lumières de la philosophie ont toujours été fort seignées ou développés (2) dans leurs écrits.

(1) Le docteur Warburton, évêque de Gloucester, a prétendu, dans un ouvrage rempli de profondes recherches (The divine legation of Moses, ou la Divine légation de Moïse, vol. I, part. I, liv. II, sect. 4, pag. 156-529 suivantes, édit. de Londres, 1753, in 8°), que le principal objet de ces mystères était de débarrasser les hommes du polythéisme, d'abolir peu à peu l'idolâtrie et de réformer les mœurs. Tout ce que ce docteur anglais a écrit là-dessus est fort curieux. Voyez l'Antiquité dévoilée par ses usages, ch. I, pag. 16; mais le docteur Leland, Nouvelle démonstration, évangéliq., etc., tom. II, part. I, ch. 8 et 9, pag. 14-77-114, qui paraît avoir examiné à fond l'opinion de son compatriote, a prouvé d'une manière solide que, bien loin de donner aux païens des notions justes en fait de religion et de morale, et de leur découvrir la vanité du culte idolâtre, si accordée par le peuple, les mystères étaient peu favorables à produire ces grands effets, et que ceux qui s'y initiaient étaient les plus attachés à la religion païenne. Le savant P. Viret (Réponse à la philosophie de l'histoire, lettre X, pag. 240 suiv.) n'en porte pas un jugement plus favorable. Voyez du reste une brochure en anglais, où l'on prend la défense du système du docteur Warburton : elle a pour titre, A dissertation on the ancient of pagan mysteries, etc., i. e., Dissertation sur les anciens mystères des païens, où l'on examine les opinions de M. Warburton, évêque de Gloucester, et de M. le docteur Leland sur ce sujet, Londres, 1767, in 8°; Journal des savaus, avril 1769, édit. in 12 de Paris, pag. 797, suiv. Au sujet des usages du paganisme, voyez que M. Leland a écrit de plus dans un ouvrage anglais intitulé, The advantage and necessity of the christian revelation, etc., ou Des avantages et de la nécessité de la révélation, Londres 1761, vol. II, liv. III; et savant y répand un nouveau jour sur cette matière; voyez Bibliothèque des sciences et des beaux-arts, janvier, etc. 1765, pag. 88-102; aux écrits cités en note, pag. 89, contre l'auteur de la Religion naturelle, ajoutez ce qu'en a écrit notre savant P. Valsecchi, dans son ouvrage italien, Des fondemens de la religion, liv. III, part. I, cap. 10, pag. 111, suiv.

(2) Philipp. Pinellus, Lumen reflexa, sive scriptorum ethicorum consensus cum singulis penè veteris sacra Scriptura. Ex italico Latine D. Augustino Erath interprete. Francofurti 1762, fol.; Confer J. Alb. Fabricius, Dilectus argumenti, etc., de Verit. relig. christ., cap. 7 et 52; Anton. Valsecchi, Dei fundamenti della religione, lib. II, cap. 2, pag. 16, seqq. (4) Une multitude d'écrivains très-instruits dans l'histoire de l'ancienne philosophie, ont fait d'amples recueils de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le dogme et sur la morale. Quelques-uns de ces ouvrages sont remplis d'érudition et de réflexions aussi savantes que judicieuses. Voyez, entre autres, Thomas Stanlejus, Historia philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas et dicta philosophorum sectæ ejujusmodi complexa; ex anglico sermone in latinum translata, emendata, variisque dissertationibus atque observationibus passim acta ab Godofrido Oleario. Lipsiæ 1711, in-4°; Radulphus Cudworthus, Systema intellectualium juris universi, seu de veris naturæ verum originibus commentarii, quibus omnis eorum philosophia, qui Deum esse negant funditus everitur. Accedunt reliqua ejus opuscula. Jo. Laurent. Mosheim omnia ex anglico latine vertit, recensuit, variisque observationibus et dissertationibus illustravit et auxit. Ienæ 1755, tom. 2, fol.; Jacobus Bruckerus, Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta, Lipsiæ 1742-1744, tom. 4, vol. 5, in 4°; vid. ejusd. vol. I Dissertationi præliminariæ, pag. 51-50; M. de Burigny, Théologie païenne, ou Sentimens des philosophes et des peuples païens les plus célèbres, sur Dieu, sur l'âme et sur les devoirs de l'homme, Paris, 1754, tom. 2, in-12; vid. Jo. Alb. Fabricius, locis citatis, col. præcelentis not. 2. Ces ouvrages des Stanley, des Cudworth, des Mosheim, des Brucker et des de Burigny, dans lesquels on trouve de la netteté, de la force et une profonde lecture de l'antiquité, confondent l'athéisme. Ils ont de plus cet avantage, qu'en y lisant les erreurs et les égarements des anciens philosophes, les incrédules y trouvent à se déromper par de grands exemples. Ils ne sauraient l'y pas voir, comme l'observe M. l'abbé d'Olivet (Remarques sur la théologie des philosophes grecs, à la suite de sa traduction des Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, tom. I, édit. de Paris, 1749, pag. 517), l'inutilité de la raison humaine et les vains efforts qu'elle a faits toute seule pour s'élever à l'existence d'un Dieu véritablement caché (Isaï. XLV, 15, et 1 Timoth. VI, 16), qui habite une lumière inaccessible. Quels ont été à cet égard les progrès de cette raison si fière, durant plus de quatre siècles, dans les meilleures têtes de la Grèce, dans les païens les plus illustres par leur savoir, dans les chefs de leurs plus fameuses écoles? Rien de si absurde, continue M. l'abbé d'Olivet, qui n'ait été vaincé par quelque philosophie. Sed nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Cicero, De divinât., lib. II, § 58, Oper. tom. III, pag. 110.

déductions qu'on tirerait de ces prétendues connaissances du monde païen en faveur de la raison humaine, seraient à la vérité quelque chose d'éblouissant, mais elles porteraient toutes à faux : elles supposeraient ce qui est en question. Il n'est point prouvé que ce fut par la seule pénétration de leur esprit, par la seule force de leur génie, sans aucun secours étranger, que les sages du paganisme firent les découvertes qu'on leur attribue. Tout nous convainc, au contraire, qu'ils ne furent point les premiers auteurs de ces connaissances (1). D'ailleurs, ce ne sont dans leurs écrits que quelques vérités détachées, éparées çà et là et sans suite, qui ne sauraient donner un corps complet de morale, telle que nous l'enseigne la révélation.

stino Erath interprete. Francofurti 1762, fol.; Confer J. Alb. Fabricius, Dilectus argumenti, etc., de Verit. relig. christ., cap. 7 et 52; Anton. Valsecchi, Dei fundamenti della religione, lib. II, cap. 2, pag. 16, seqq.

(1) Une multitude d'écrivains très-instruits dans l'histoire de l'ancienne philosophie, ont fait d'amples recueils de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le dogme et sur la morale. Quelques-uns de ces ouvrages sont remplis d'érudition et de réflexions aussi savantes que judicieuses. Voyez, entre autres, Thomas Stanlejus, Historia philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas et dicta philosophorum sectæ ejujusmodi complexa; ex anglico sermone in latinum translata, emendata, variisque dissertationibus atque observationibus passim acta ab Godofrido Oleario. Lipsiæ 1711, in-4°; Radulphus Cudworthus, Systema intellectualium juris universi, seu de veris naturæ verum originibus commentarii, quibus omnis eorum philosophia, qui Deum esse negant funditus everitur. Accedunt reliqua ejus opuscula. Jo. Laurent. Mosheim omnia ex anglico latine vertit, recensuit, variisque observationibus et dissertationibus illustravit et auxit. Ienæ 1755, tom. 2, fol.; Jacobus Bruckerus, Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta, Lipsiæ 1742-1744, tom. 4, vol. 5, in 4°; vid. ejusd. vol. I Dissertationi præliminariæ, pag. 51-50; M. de Burigny, Théologie païenne, ou Sentimens des philosophes et des peuples païens les plus célèbres, sur Dieu, sur l'âme et sur les devoirs de l'homme, Paris, 1754, tom. 2, in-12; vid. Jo. Alb. Fabricius, locis citatis, col. præcelentis not. 2. Ces ouvrages des Stanley, des Cudworth, des Mosheim, des Brucker et des de Burigny, dans lesquels on trouve de la netteté, de la force et une profonde lecture de l'antiquité, confondent l'athéisme. Ils ont de plus cet avantage, qu'en y lisant les erreurs et les égarements des anciens philosophes, les incrédules y trouvent à se déromper par de grands exemples. Ils ne sauraient l'y pas voir, comme l'observe M. l'abbé d'Olivet (Remarques sur la théologie des philosophes grecs, à la suite de sa traduction des Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, tom. I, édit. de Paris, 1749, pag. 517), l'inutilité de la raison humaine et les vains efforts qu'elle a faits toute seule pour s'élever à l'existence d'un Dieu véritablement caché (Isaï. XLV, 15, et 1 Timoth. VI, 16), qui habite une lumière inaccessible. Quels ont été à cet égard les progrès de cette raison si fière, durant plus de quatre siècles, dans les meilleures têtes de la Grèce, dans les païens les plus illustres par leur savoir, dans les chefs de leurs plus fameuses écoles? Rien de si absurde, continue M. l'abbé d'Olivet, qui n'ait été vaincé par quelque philosophie. Sed nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Cicero, De divinât., lib. II, § 58, Oper. tom. III, pag. 110.

C'est à une source commune à tout le genre humain, à une ancienne tradition, que ces philosophes firent de remarquables découvertes : nous l'avons déjà indiqué (1), et nous ne pouvons trop le répéter. Il n'est aucune preuve qui puisse affaiblir cette assertion. Donnons encore quelque jour à un principe si lumineux, qui nous ramène sûrement à la vraie origine des grandes vérités déposées dans l'enseignement des nations.

C'est surtout de l'Orient, le berceau de la religion, des arts et des sciences (2), qu'il faut tirer cette tradition primitive sur laquelle nous insistons. C'est de là qu'elle est passée à tous les peuples. Il n'y a point de vérité historique, aussi rigoureusement démontrée que l'existence de cette tradition confirmée par tous les monuments antiques. Les fables défigurèrent d'abord la première religion, mais elles ne la détruisirent point entièrement. L'idolâtrie, née en Orient, se répandit ensuite dans presque tous les lieux, à mesure que les hommes devinrent puissants sur la terre et qu'ils obtinrent les instructions patriarcales (3). Ce fut

l'histoire de l'ancienne philosophie, ont fait d'amples recueils de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le dogme et sur la morale. Quelques-uns de ces ouvrages sont remplis d'érudition et de réflexions aussi savantes que judicieuses. Voyez, entre autres, Thomas Stanlejus, Historia philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas et dicta philosophorum sectæ ejujusmodi complexa; ex anglico sermone in latinum translata, emendata, variisque dissertationibus atque observationibus passim acta ab Godofrido Oleario. Lipsiæ 1711, in-4°; Radulphus Cudworthus, Systema intellectualium juris universi, seu de veris naturæ verum originibus commentarii, quibus omnis eorum philosophia, qui Deum esse negant funditus everitur. Accedunt reliqua ejus opuscula. Jo. Laurent. Mosheim omnia ex anglico latine vertit, recensuit, variisque observationibus et dissertationibus illustravit et auxit. Ienæ 1755, tom. 2, fol.; Jacobus Bruckerus, Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta, Lipsiæ 1742-1744, tom. 4, vol. 5, in 4°; vid. ejusd. vol. I Dissertationi præliminariæ, pag. 51-50; M. de Burigny, Théologie païenne, ou Sentimens des philosophes et des peuples païens les plus célèbres, sur Dieu, sur l'âme et sur les devoirs de l'homme, Paris, 1754, tom. 2, in-12; vid. Jo. Alb. Fabricius, locis citatis, col. præcelentis not. 2. Ces ouvrages des Stanley, des Cudworth, des Mosheim, des Brucker et des de Burigny, dans lesquels on trouve de la netteté, de la force et une profonde lecture de l'antiquité, confondent l'athéisme. Ils ont de plus cet avantage, qu'en y lisant les erreurs et les égarements des anciens philosophes, les incrédules y trouvent à se déromper par de grands exemples. Ils ne sauraient l'y pas voir, comme l'observe M. l'abbé d'Olivet (Remarques sur la théologie des philosophes grecs, à la suite de sa traduction des Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, tom. I, édit. de Paris, 1749, pag. 517), l'inutilité de la raison humaine et les vains efforts qu'elle a faits toute seule pour s'élever à l'existence d'un Dieu véritablement caché (Isaï. XLV, 15, et 1 Timoth. VI, 16), qui habite une lumière inaccessible. Quels ont été à cet égard les progrès de cette raison si fière, durant plus de quatre siècles, dans les meilleures têtes de la Grèce, dans les païens les plus illustres par leur savoir, dans les chefs de leurs plus fameuses écoles? Rien de si absurde, continue M. l'abbé d'Olivet, qui n'ait été vaincé par quelque philosophie. Sed nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Cicero, De divinât., lib. II, § 58, Oper. tom. III, pag. 110.

l'histoire de l'ancienne philosophie, ont fait d'amples recueils de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le dogme et sur la morale. Quelques-uns de ces ouvrages sont remplis d'érudition et de réflexions aussi savantes que judicieuses. Voyez, entre autres, Thomas Stanlejus, Historia philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas et dicta philosophorum sectæ ejujusmodi complexa; ex anglico sermone in latinum translata, emendata, variisque dissertationibus atque observationibus passim acta ab Godofrido Oleario. Lipsiæ 1711, in-4°; Radulphus Cudworthus, Systema intellectualium juris universi, seu de veris naturæ verum originibus commentarii, quibus omnis eorum philosophia, qui Deum esse negant funditus everitur. Accedunt reliqua ejus opuscula. Jo. Laurent. Mosheim omnia ex anglico latine vertit, recensuit, variisque observationibus et dissertationibus illustravit et auxit. Ienæ 1755, tom. 2, fol.; Jacobus Bruckerus, Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta, Lipsiæ 1742-1744, tom. 4, vol. 5, in 4°; vid. ejusd. vol. I Dissertationi præliminariæ, pag. 51-50; M. de Burigny, Théologie païenne, ou Sentimens des philosophes et des peuples païens les plus célèbres, sur Dieu, sur l'âme et sur les devoirs de l'homme, Paris, 1754, tom. 2, in-12; vid. Jo. Alb. Fabricius, locis citatis, col. præcelentis not. 2. Ces ouvrages des Stanley, des Cudworth, des Mosheim, des Brucker et des de Burigny, dans lesquels on trouve de la netteté, de la force et une profonde lecture de l'antiquité, confondent l'athéisme. Ils ont de plus cet avantage, qu'en y lisant les erreurs et les égarements des anciens philosophes, les incrédules y trouvent à se déromper par de grands exemples. Ils ne sauraient l'y pas voir, comme l'observe M. l'abbé d'Olivet (Remarques sur la théologie des philosophes grecs, à la suite de sa traduction des Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, tom. I, édit. de Paris, 1749, pag. 517), l'inutilité de la raison humaine et les vains efforts qu'elle a faits toute seule pour s'élever à l'existence d'un Dieu véritablement caché (Isaï. XLV, 15, et 1 Timoth. VI, 16), qui habite une lumière inaccessible. Quels ont été à cet égard les progrès de cette raison si fière, durant plus de quatre siècles, dans les meilleures têtes de la Grèce, dans les païens les plus illustres par leur savoir, dans les chefs de leurs plus fameuses écoles? Rien de si absurde, continue M. l'abbé d'Olivet, qui n'ait été vaincé par quelque philosophie. Sed nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Cicero, De divinât., lib. II, § 58, Oper. tom. III, pag. 110.

l'histoire de l'ancienne philosophie, ont fait d'amples recueils de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le dogme et sur la morale. Quelques-uns de ces ouvrages sont remplis d'érudition et de réflexions aussi savantes que judicieuses. Voyez, entre autres, Thomas Stanlejus, Historia philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas et dicta philosophorum sectæ ejujusmodi complexa; ex anglico sermone in latinum translata, emendata, variisque dissertationibus atque observationibus passim acta ab Godofrido Oleario. Lipsiæ 1711, in-4°; Radulphus Cudworthus, Systema intellectualium juris universi, seu de veris naturæ verum originibus commentarii, quibus omnis eorum philosophia, qui Deum esse negant funditus everitur. Accedunt reliqua ejus opuscula. Jo. Laurent. Mosheim omnia ex anglico latine vertit, recensuit, variisque observationibus et dissertationibus illustravit et auxit. Ienæ 1755, tom. 2, fol.; Jacobus Bruckerus, Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta, Lipsiæ 1742-1744, tom. 4, vol. 5, in 4°; vid. ejusd. vol. I Dissertationi præliminariæ, pag. 51-50; M. de Burigny, Théologie païenne, ou Sentimens des philosophes et des peuples païens les plus célèbres, sur Dieu, sur l'âme et sur les devoirs de l'homme, Paris, 1754, tom. 2, in-12; vid. Jo. Alb. Fabricius, locis citatis, col. præcelentis not. 2. Ces ouvrages des Stanley, des Cudworth, des Mosheim, des Brucker et des de Burigny, dans lesquels on trouve de la netteté, de la force et une profonde lecture de l'antiquité, confondent l'athéisme. Ils ont de plus cet avantage, qu'en y lisant les erreurs et les égarements des anciens philosophes, les incrédules y trouvent à se déromper par de grands exemples. Ils ne sauraient l'y pas voir, comme l'observe M. l'abbé d'Olivet (Remarques sur la théologie des philosophes grecs, à la suite de sa traduction des Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, tom. I, édit. de Paris, 1749, pag. 517), l'inutilité de la raison humaine et les vains efforts qu'elle a faits toute seule pour s'élever à l'existence d'un Dieu véritablement caché (Isaï. XLV, 15, et 1 Timoth. VI, 16), qui habite une lumière inaccessible. Quels ont été à cet égard les progrès de cette raison si fière, durant plus de quatre siècles, dans les meilleures têtes de la Grèce, dans les païens les plus illustres par leur savoir, dans les chefs de leurs plus fameuses écoles? Rien de si absurde, continue M. l'abbé d'Olivet, qui n'ait été vaincé par quelque philosophie. Sed nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Cicero, De divinât., lib. II, § 58, Oper. tom. III, pag. 110.

(1) On n'avancerait même rien qui ne fût très-fondé, si l'on soutenait après plusieurs auteurs, très-fondés, si l'on soutenait après plusieurs auteurs, que les nations durent une partie de ces belles connaissances au commerce que quelques-uns de leurs philosophes eurent surtout avec les anciens Juifs. (Voyez Stackhouse, le sens littéral de l'écriture sainte, tom. II, chap. 22, pag. 324 et suiv.). Il est inconcevable que depuis les captivités des Juifs dans l'Assyrie, en Chaldée, et principalement depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand, ils se trouvèrent extrêmement répandus surtout dans les villes de la domination grecque.

(2) Voyez entre autres, M. Goguet, De l'origine des lois et des sciences, passim. Nos recherches sur l'époque de l'équitation, part. I, pag. 99 suiv., part. II, pag. 7, 26, 27, 70, 51, 55.

(3) Moins les hommes des premiers âges furent éloignés de la tige commune, plus aussi la religion

idolâtre reuint partout des traits de son origine ; car chez les Grecs, chez les Romains, comme chez les peuples du Septentrion, même dans l'Amérique, la religion tenait beaucoup de la superstition des Orientaux.

Cependant le culte profane ne fit point perdre absolument de vue les premiers principes religieux. Aussi le souvenir de la croyance primitive se conserva-t-il le même à quelques égards, quoiqu'il se corrompît partout diversément. Mais ces vérités également certaines, utiles et chères au genre humain, eurent un premier motif, une première cause. Il est impossible d'en rendre raison, sans recourir à une tradition la mieux fondée (1), dont Dieu seul peut être l'auteur.

Je maintiens parmi eux dans sa pureté primitive. Lorsque par de nouveaux accroissements, le genre humain fut forcé d'abandonner le centre commun de la première union sociale, où les instructions des patriarches étaient encore dans leur vigueur ; on le vit peu à peu perdre de vue ces saints enseignements. Les traditions primordiales commencèrent à s'obscurcir : elles s'altèrent même à tel point que chaque peuple, à l'exception de la nation choisie, n'eut plus qu'une religion relative à ses mœurs, à ses inclinations, à sa manière de penser. La religion de ces peuples divers tenait cependant toujours par quelque degré aux vérités primitives. Ces mêmes vérités étaient d'ailleurs trop profondément gravées dans la mémoire des hommes pour qu'on les oubliait entièrement. Aussi en conserva-t-on le souvenir, quelle que fût la corruption générale, et nonobstant le progrès de l'idolâtrie. Ces vérités, telles que celles d'un Dieu créateur, d'un médiateur, le réparateur du genre humain, et un jugement futur dans une autre vie ; en un mot, le fait du déluge : ces vérités, dis-je, déjà fort altérées mêlèrent bientôt avec une infinité d'erreurs : celles-ci firent une suite naturelle de l'état d'ignorance où étaient alors les hommes de ces âges. Les anciens patriarches dont tout rappelait le souvenir, les fondateurs des colonies, les hommes enfin qui avaient en quelque célébrité, furent tôt ou tard considérés comme des personnages bienfaisants. On les honora du titre de héros ; et de ce titre à celui de demi-dieu et même de dieu il n'y avait qu'un pas à faire, une fois que la superstition, l'ignorance, la grossièreté, ou la barbarie, étaient les seuls guides du culte religieux. Voilà les sources de tant d'idées bizarres et sur-naturelles que nous offrent les religions du paganisme.

M. Boulanger (*Dissertation sur Elix et Enoch*), qui bouleverse tout, par de ces mêmes idées répandues dans les chroniques fabuleuses des nations, pour montrer que les faits dépeints dans les annales du peuple hébreu n'ont d'autre origine ni d'autre cause que les révéries des Asiatiques. Mais d'où vient que les Juifs ont en de tout temps des idées si saines touchant ces vérités primitives, comme nous l'observons ailleurs ? Par quel hasard a-t-il été le seul peuple qui ait ainsi pensé ? Nous l'avons déjà dit, et nous le dirons encore : l'homme ne peut puiser en lui-même, par exemple, l'idée d'un Rédempteur et d'autres vérités, qui en sont dépendantes. Il faut nécessairement recourir à une ancienne tradition ; et cette tradition vient uniquement de Dieu.

(1) Voyez *An essay concerning the nature of the priesthood, ou essai touchant la nature du sacerdoce, par milord Joseph Story, évêque de Kilmore, Londres, 1752, 8°. Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, janvier, etc., 1755, pag. 20.*

La croyance, par exemple, de l'origine du monde, que tous les peuples ont reçue, quoique diversément, n'est point une opinion isolée, mais un fait appuyé

Il n'y a que Moïse qui nous en instruisse. Dès qu'on considère ce législateur des Hébreux, non comme un homme ordinaire, mais comme inspiré par la Divinité dans le récit qu'il nous a laissé de l'histoire de la religion primitive, ainsi que des premiers temps, l'on ne doit plus s'étonner de trouver tant de différence entre ses livres et toutes les autres traditions des hommes (*L'antiquité justifiée, ch. 1, pag. 52*) Si la nature humaine est effectivement affaiblie et dégradée, et pourtant encore chère à son auteur, il n'est pas surprenant que l'on aperçoive en tous lieux des traces de ses erreurs et de sa loi (*Ibid.*). Mais ces traces de folie et de sagesse, ce mélange de vérité et de mensonges, suite naturelle des passions des hommes, nous ramènent nécessairement à une première croyance du genre humain, lorsque réuni en une seule famille, et tout près de l'origine des choses, il était encore attaché à l'unité des principes religieux. Les philosophes et les législateurs du monde païen, qui nous ont conservé ces magnifiques débris des vérités primordiales, dont tout leur attestait l'existence, sont autant de témoins irréprochables (1) de l'ancienne

sur une tradition qu'aucun homme raisonnable ne saurait refuser d'admettre. C'est ce que milord Bolingbroke a même entrepris de prouver, contre les stratagèmes partisans de l'éternité du monde (*voyez le Journal Britannique par M. Maty, septembre, 1754, tom. XV, pag. 68-80*). Mais comme cet écrivain s'inscrit en faux contre l'existence de la révélation, ses preuves en faveur de cette tradition ne peuvent qu'être remplies de faiblesse, où il est forcé d'en venir à une révélation divine, qui lui instruit les hommes là-dessus. En effet il est certain qu'aucun homme n'a été témoin de l'origine de l'univers. Or, puisque cette croyance a été généralement reçue et qu'elle a pour fondement un fait attesté par toutes sortes de témoignages ; on ne peut rendre raison de cette tradition, si on ne recourt à l'Etre qui donna l'existence au premier homme et qui lui révéla effectivement ce qu'il avait fait dans la création des temps. Il n'est pas par conséquent aucun subterfuge à l'abri. Si milord Bolingbroke eût senti toute la force de cette preuve, il n'aurait point allégué la diversité, les incertitudes, les fautes qui caractérisent les traditions des peuples sur le même fait, pour montrer l'insuffisance de la cosmogonie mosaïque. Les païens n'ont parlé si différemment de ce fait, parce qu'ils avaient observé les premières notions qui portent l'impression de la vérité dans le récit tout simple que Moïse nous en a laissé dans la Genèse.

(1) La tradition qui a régné universellement chez tous les anciens peuples sur la félicité et l'état d'innocence dont l'homme a joui dans le premier âge du monde est, comme l'observe un savant écrivain, une vérité trop généralement et trop uniformément attestée pour qu'il soit possible de la révoquer en doute. Babyloniens, Egyptiens, Chinois, Grecs, Latins, en un mot, tous les peuples dont nous pouvons apercevoir les premières traditions sur l'état primitif du genre humain ont là-dessus une unanimité de sentiments. Cet accord de toutes les nations à rendre hommage au récit de Moïse sur l'état du premier homme, suffirait seul pour en démontrer la certitude, si le législateur du peuple de Dieu pouvait être regardé comme un historien ordinaire. Il n'en est pas d'un fait comme d'un principe de morale ou d'une découverte dans les arts et dans les sciences. Les hommes, quoique sous différents climats et dans différents siècles, peuvent, sans s'être communiqué

tradition, qui remonte à une révélation divine. Leurs témoignages confirment invinciblement le récit de Moïse, qui pouvait seul nous transmettre dans son intégrité la vraie histoire des mêmes vérités ; lui qui l'avait puisée dans une source toute pure et intégrée. En effet quelle force de témoignage, quelle preuve plus décisive en faveur de la certitude de la révélation et de la vérité des écrits de ce grand législateur, que ce concert de tous les peuples à conserver constamment et uniformément, malgré la distance des temps et des lieux, malgré la diversité presque immense des mœurs et du langage, des traditions précieuses sur plusieurs points si bien liés avec la religion primitive du genre humain ?

Ne cherchons point dans d'autre canal que dans celui de la tradition dont Moïse nous a conservé le dépôt, les grands principes de religion et de morale, connus par les législateurs et par les philosophes de l'antiquité profane. Nonobstant ces principes répandus dans leurs écrits, leur raison ne s'est pas moins égarée. *Is se sont tous égarés en des pensées [ou dangereuses, ou inutiles], et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. (S. Paul aux Romains, I, 2).* Ils ont enseigné un grand nombre de vérités ; mais ils n'en ont annoncé aucune exempte d'erreur (*Cum admixtionem multorum errorum. S. Thom. I p., q. 1, art. 1, c. 1*). Ils ont beaucoup disputé, et il n'ont jamais pu s'accorder sur le point capital de la dernière fin de l'homme ; c'est qu'ils n'avaient aucun point fixe (1). S'ils ont connu la Divinité, parce qu'elle se manifeste par les œuvres de la création, d'une manière trop sensible pour la méconnaître, *Is ne font pas cependant glorifier comme Dieu... Aussi les act-ils livrés à un sens dépravé (Épître aux Rom., I, 21, 24).* *Is ont été sans espérance des biens promis et [en quelque façon] sans Dieu en ce monde (Épître aux Ephés., II, 12).*

C'est un fait démontré, que les efforts de la raison la mieux cultivée ne purent jamais conduire l'homme à la découverte de plusieurs vérités importantes par rapport à la religion et à la morale. L'homme avait donc besoin d'une révélation particulière surajoutée à celle de la nature, pour opérer ce que celle-ci ne pouvait produire elle seule ; et c'est cette raison même, cette évidence naturelle, qui prouve la nécessité d'une révélation divine (2), parce qu'il n'y avait qu'elle qui

leurs idées, s'accorder sur le même point de morale, ou avoir fait dans les arts et dans les sciences les mêmes découvertes. On n'en peut pas dire autant d'un point d'histoire. Quand on le voit reçu chez tous les peuples, il faut non seulement en reconnaître l'authenticité, mais convenir aussi qu'il dérive d'une source commune. La tradition sur l'état d'innocence du genre humain dans le premier âge est donc incontestable. *M. Gagnat, de l'Origine des lois et des sciences, tom. I, liv. VI, chap. 4, pag. 555, suite.*

(1) *Errant ergo velut in mari magno, nec qui foverant intelligent, quia nec viam cerunt, nec dum sequuntur ullum, 1. Lactantius, Divinar. Institution. lib. VI, cap. 8, tom. I, pag. 451, edit. Lut. Paris, 1748.*

(2) *Voyez Abbadié, Traité de la religion chré-*

pôt donner un fondement inébranlable aux grandes vérités de la religion, dogmatiques et morales.

Pour fixer tous les esprits et décider de tous les doutes, pour régler le culte extérieur, pour déterminer l'intérieur et le véritable qui en est l'âme, la Divinité s'est manifestée aux hommes : elle leur a appris ce qu'ils doivent attendre de sa bonté, ou craindre de sa justice.

Puisque tout nous atteste que Dieu a en la bonté de se révéler aux hommes pour leur faire connaître d'où ils viennent, ce qu'ils sont, quelle est leur destination et leur fin, ainsi que les moyens sûrs d'y parvenir, quelle est la vraie manière de le servir et de l'honorer ; en les instruisant de ses volontés, il leur a fourni en même temps les moyens de conserver cette révélation pure et sans mélange d'erreur. Il n'a point permis qu'elle fût douteuse et que le mensonge eût quelque chose à disputer à la vérité.

Si Dieu a établi une religion, il était de l'ordre qu'il la maintint dans toute sa pureté, et qu'il imprimât aux monuments qui en renferment le dépôt des marques éclatantes auxquelles les hommes ne pussent se méprendre. Il était aussi de la bonté de Dieu que les titres primitifs de son culte et de notre foi ne fussent ni altérés ni corrompus par des fictions humaines, qu'il les mit enfin à l'abri du laps des temps et de la malice des hommes.

Il est d'une extrême importance pour l'homme de

tienne, tom. I, sect. 1, ch. 7, pag. 140 suiv., édit. de Roterd. 1692. Clarke, Traité de l'existence et des attributs de Dieu, etc., tom. II, ch. 11, pag. 520-534, sine loco, in-12. M. l'abbé Duguet, Principes de la foi chrétienne, tom. I, art. 1, et suiv., pag. 71-78, édit. de Paris 1757. Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinozistes et les Déistes par M. L. François, tom. I, part. I, sect. 5, ch. 1. Défense de la religion contre les incrédules, tom. III, part. II, ch. prélimin. Stackhouse, Le sens littéral de l'Écriture sainte, tom. II, ch. 25, pag. 501, suivantes; Dictionnaire des sciences ecclésiastiques, etc., par le R. P. Richard, tom. VI, art. Relig., pag. 683-695; M. l'abbé Bergier, Le Désiré rélégué par lui-même, I part., lett. II, pag. 55, suiv.; Le R. P. le Bailleur, la Religion révélée, défendue, etc., tom. II, ch. 2, pag. 25, suiv.; La Divinité de la religion chrétienne, veugle des sophismes de J.-J. Rousseau, II^e partie, etc., pag. 50-156; P. Antonin Valsecchi, Dei fondamentali della Religione, etc., lib. II, cap. I, II, segg. p. 1, segg.; Petr. Maria Gazzini, Orig. Præd., Prælectiones theologice, edit. Vinobonensis, 1771, tom. IV, cap. 1, seqq., pag. 14, seqq.; M. Vernet, traité de la Vérité de la religion chrétienne, tiré du latin de M. J. Alphonse Turretin, Genève, 1750, sect. 4; Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, tom. VI, part. I, janvier, etc., 1751, pag. 45 suiv.; Nouvelle Bibliothèque Germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, etc., par M. Samuel Formey, janvier, etc., 1754, pag. 106, suiv.; Bibliothèque des Sciences et des Beaux-Arts, juillet, etc., 1755, tom. IV, part. II, pag. 156, octobre, etc., 1756, tom. VI, part. II, pag. 429-439, juillet, etc., 1758, tom. X, part. I, pag. 158-158, janvier, etc., 1759, tom. XI, pag. 48-56, tom. XXII, part. I, pag. 90-115, part. II, pag. 500-519, janvier, etc., 1765, tom. XIII, part. I, pag. 124-150, et de V. H. Alb. Fabricii de calvarionatorum... de verit. relig. christ. cap. 25.

connaître cette religion qui est fondée sur une révélation divine, parce qu'il n'y a qu'une telle religion qui soit vraie, qui apprenne quel est le vrai Dieu et le culte qui lui est dû. Mais il n'importe pas moins à l'homme de découvrir où est le dépôt des titres qui conservent cette religion sans altération et sans tache. Il est vrai que toutes les religions ont prétendu à l'honneur d'une révélation (1). Toutes ont vanté des oracles comme émanés de la Divinité. Cela prouve que, loin de regarder une révélation comme une chose impossible, le genre humain reconnaît qu'elle était absolument nécessaire. (2) Aussi nos incrédules n'objectent-ils rien contre la possibilité de la révélation ni soit extrêmement faible et futile (3). Un Dieu infiniment sage et juste, l'Être par excellence, le Tout-Puissant, ne peut être contraire à lui-même, ni inspirer une religion toute profane, bizarre et monstrueuse. *Les dieux des nations sont des démons* (Ps. XCV, Heb. XVI, 5). Il n'y a qu'un seul culte émané du ciel. Il n'y a eu par conséquent et il n'est qu'une religion qui puisse (4), à l'exclusion de toutes les autres, s'attribuer une aussi grande prérogative que celle d'avoir Dieu pour auteur. C'est elle qui prend sa source dans la naissance même du genre humain, et qui s'est perpétuée sur la terre parmi un peuple choisi dans les conseils impénétrables de la divine Providence et duquel est venu le salut (*Salus ex Judais est* (Joan. IV, 22)). C'est elle qui nous a été développée dans tous ses points par l'Homme-Dieu, notre divin sauveur. C'est elle enfin qui subsistera jusqu'à la consommation des temps, malgré les attaques répétées des puissances de l'enfer.

Toute religion qui n'est point appuyée sur une révélation divine, et qui n'a pas pour objet l'avancement de la vertu, le honneur du genre humain, porte elle-même des caractères ineffaçables de fausseté.

(1) Voyez Platon, de Legibus lib. I. Operum tom. II, édit. Henr. Steph. 1578, pag. 624; Diodorus Siculus, Bibliothèque Historique lib. I, sect. 2. Hanoviae 1604, pag. 83; Dionysius Halicarnassensis, Antiquit. Roman. lib. II. Operum tom. I, édit. Oxoniens. 1704, pag. 418; Josephus, lib. II, contra Apionem, cap. 16; Oper. tom. II, édit. Amstelod. 1726, pag. 482; Le P. le Balleur, la Religion révélée, etc., édit. de Paris, 1767, tom. II, ch. 25, pag. 54, suivantes.

(2) Voyez La Divinité de la religion chrétienne, vengée des sophismes de J.-J. Rousseau, part. II, pag. 416-123.

(3) Une fois qu'on a posé un Dieu intelligent, créateur de l'homme, la raison ne permet plus de révoquer en doute qu'il soit possible à ce puissant créateur de communiquer aux hommes par plusieurs moyens infailibles des idées de ce qu'il veut leur apprendre. Voyez notre savant P. Val-œchi, loc. cit., lib. V, cap. 6, pag. 58, segg.; lib. V, part. II, cap. 5, pag. 241; Stackhouse, loc. cit., pag. 567, suivantes; M. Jaquetot, Traité de la vérité et de l'inspiration des livres du Vieux Testament, tom. I, ch. 5, pag. 61, suiv.; et les auteurs que nous avons cités, pag. 82, suiv.; Not.

(4) Voyez le Traité de la Foi des simples, dans lequel on fait une analyse de cette foi; l'on prouve qu'elle est raisonnable, et l'on répond aux objections des incrédules. 1770, ch. 25, pag. 527-531, et autres.

La vraie religion enseigne la vérité et la justice.

Toute religion qui ne donne point de Dieu l'idée la plus parfaite qu'il soit possible de concevoir, qui suppose même quelque imperfection dans la Divinité, est une religion erronée: elle ne part que de l'angoisse et de ténèbres. Une telle religion ne mérite pas le moindre examen: l'erreur et le mensonge ne sauraient s'allier avec la vérité. Ce serait un blasphème horrible de dire que Dieu pût apposer le sceau du ciel à l'imposture. C'est au caractère de celui qui annonce une religion, à l'excellence de sa doctrine, qu'on peut discerner en tout et par tout, une révélation véritablement divine d'avec celle qui est fausement donnée pour telle. Cette révélation vient de Dieu, lorsqu'à une doctrine la plus pure, à une morale la plus élevée, la plus analogue à nos besoins et la plus consolante, elle joint des signes manifestes, des témoignages si certains (1) qu'ils ne laissent aucun lieu à douter de la divinité de la mission de celui qui en est l'auteur.

Toute religion qui méconnaît les droits augustes de Dieu, aussi bien que la nature et les besoins de l'homme, sa chute et sa dégradation (2), est une religion d'erreur. Préendre simplifier la seule et véritable religion, en ôter les vérités capitales, vouloir la réduire aux seules vérités morales, et faire de la raison de l'homme l'arbitre souverain de toutes les autres vérités révélées (3), c'est se méprendre étrangement

(1) Voyez entre autres Clarke, loc. cit., tom. III, ch. 13, pag. 4-7, sans lien d'édition, 1736. Les ouvrages de M. Lesley contre les déistes et les Juifs, avec des défenses, et un traité du jugement particulier et de l'autorité en matière de foi, traduits de l'anglais sur la 7^e édit., par le R. P. Honigant prêtre de l'Oratoire; Paris, 1770, in-8^o, pag. 1-40, 45-125, 150-159, 168-171. Nouvelle Bibliothèque germanique, etc., janvier 1747, tom. III, pag. 159, suiv. M. Vermet, loc. cit., sect. 2.

(2) Voyez ci-dessus, pag. suiv., not. (3) Tel est le but que s'est principalement proposé l'auteur social et déiste d'un livre qui a pour titre *Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*; Londres (Amsterdam) 1759, vol. 2 in-12. Voyez aussi *Recueil de diverses pièces servant de supplément aux Lettres sur la religion essentielle, en deux parties*; 1754, in-12. On attribue ces deux ouvrages à mad. Marie Huber, protestante, née à Genève et morte à Lyon en 1755.

Sous un certain dehors de décence et de modération, sous un respect apparent pour la révélation divine, qu'il reconnoît cependant être possible et utile, cet écrivain hardi voudrait reconcilier nos esprits forts avec elle. Mais sous prétexte de les ramener à la religion chrétienne, il en établit une à sa façon sur les ruines de la révélation. Il n'entreprend pas moins que de saper la religion chrétienne par ses fondemens. Son système pernicieux, qui n'est qu'un mélange de philosophie et de christianisme, a été savamment combattu entre autres par M. l'abbé Gauthier dans le XVII^e tome de ses *Lettres critiques*, ou analyse et réfutation de divers écrits modernes contre la religion. Voyez aussi François de Roches, *Défense du christianisme*, ou Préservatif contre un ouvrage intitulé *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, à Lausanne et à Genève, 1740, vol. 2 in-8^o; David Renaud Boulhier, *Lettres sur les vrais principes de la religion*, où l'on examine un livre intitulé *la Religion essentielle à l'homme*. On y a joint une *Défense des Pontes de*

sur les bornes et la nature de notre esprit: c'est refuser à Dieu l'hommage dû à sa véracité, à sa révélation: c'est briser les nœuds sacrés qui soumettent notre raison à l'intelligence suprême: c'est attaquer sa justice et les voies de sa providence. Les dogmes révélés, tout supérieurs qu'ils sont à notre faible entendement, ne contiennent rien que de très-raisonnable (1); leur croyance qui fait une partie essentielle du culte du vrai Dieu, tient essentiellement aux devoirs que la morale nous impose.

Dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral, que de vérités incontestables ne sommes-nous point forcés d'admettre, dont les obscurités laissent cependant un voile que l'esprit humain ne percera jamais? La nature est toute pleine de mystères et d'énigmes; elle est pour nous un livre scellé. L'insecte le plus méprisable à nos yeux déconcerte le plus profond physicien. Et nous voudrions faire de la religion un système tout humain, où il n'y eût ni abîme, ni profondeur; où tout fût clair, lumineux, palpable et évident! Nous voudrions faire plier à nos faibles lumières des vérités immuables, fondées d'ailleurs sur le témoignage infailible de l'Être des êtres, qui nous les a manifestées par des signes éclatants de sa toute-puissance!

Pascal contre la critique de Voltaire, et trois lettres relatives à la philosophie de ce préte. Amsterd. 1741, vol. 2 in-12; Bibliothèque raisonnée, tom. XXV, part. II, pag. 285, suiv.; tom. XXVI, part. II, pag. 577, suiv.; tom. XXVII, part. II, pag. 248, suiv.; Bretingerus, *Examen epistolarum de Religione essentiali*; Jacobus Zimmermannus, *de causis magis magisque involventibus incredulitatis*, inter ejusd. opuscula theologica, hist. et philolog. argumentis, tom. I, Tiguri 1751, mediet. X, pag. 492, seqq.; Fabli M. Bergier, le *Deisme réfuté par lui-même*, tom. I, lett. I; P. M. Gazzaniga, *Prælectio theologica*, tom. IV, edit. 2^a, cap. 5, pag. 63, seqq.; D. Delors, *Préservatif contre les incrédules*, ch. 42, suiv., pag. 115-135; *La Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de S. Paul*, trad. de l'anglais de milord Georges Lyttelton; avec deux discours sur l'excellence intrinsèque de l'Écriture sainte, trad. de l'anglais de M. Jérémie Sédé: Paris, 1754, pag. 190-201.

(1) Il n'y a point de vérité plus certaine, dit un écrivain non suspect, que celle-ci: Le témoignage de Dieu est préférable à celui des hommes. Si l'on en conclut: Il n'y a donc rien de plus raisonnable que de croire plutôt ce que Dieu dit que ce que la lumière naturelle dicte, il faut donc abandonner ce qu'elle dicte, qui ne s'accorde point avec l'Écriture sainte; n'établit-on pas son christianisme sur l'une des plus évidentes maximes de la raison? Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, lib. 1, édit. de Rotterdam 1706, tom. III, pag. 1016; Voyez S. Thomas lib. I contra gentes, cap. 6, seq. et 1^a p. q. 1. 8, c. fin., q. 1, 2 ad 1, q. 50, 2. 1, 0; De Leibnitz, *Discours de la Conformité de la foi avec la raison*, à la tête de sa *Théodicée*; Vie de Jaquetot; au commencement du I^{er} tome de ses *Dissertations sur l'existence de Dieu*, pag. 85, suiv., édit. de Paris, 1744; Inuetius, *Athenæ questions de Concordia rationis et fidei*, lib. I, cap. 1, seqq.; *Pensées de Pascal*, ch. 5; Journ. Albert. Fabricius, loc. cit., cap. 24; P. M. Anton. Valsecchi, loc. cit., lib. II, cap. 6, pag. 62, segg., 132, segg., 124, segg.; lib. III, part. II, cap. 5, pag. 255, seq., cap. 8, pag. 317, et autres cités dans la note précédente.

Dans le sy tème même de nos déistes, de ces nouveaux prophètes qui opposent sans cesse à la religion la hauteur et la profondeur des divins mystères, combien de difficultés ne trouverons-nous pas qui sont impénétrables à la raison humaine? Toutes les lumières des hommes peuvent-elles atteindre à ce phénomène, à ce prodige inconcevable de l'union si intime et si parfaite qui réconcilie l'âme et le corps? Quoi! Parce qu'il est impossible à l'esprit humain de pénétrer le secret de cette union admirable, la saine raison permettra-t-elle de confondre les propriétés essentielles de ces deux substances si disparates? Sentons-nous moins la spiritualité de notre âme et son immortalité (1)? Quel homme a jamais pu sonder l'Être de la Divinité? Qui a connu le nœud, la source intime et l'accord de ses attributs? Quoi! Parce que l'Être suprême est vraiment un Dieu caché que nul des hommes n'a vu et ne peut voir (Isai. XLV, 15, et I Timoth. VI, 16), un être incompréhensible à toute créature, faudra-t-il nier l'existence d'une divinité et ses perfections infinies? Nous ne sommes pas moins intimement persuadés qu'il existe un Dieu sage, bon, juste, tout-puissant. Nous en voyons partout des preuves qui portent avec elles-mêmes la plus entière conviction (2).

Si dans l'ordre des choses naturelles, Dieu a jugé à propos de prescrire des bornes très-étroites à nos connaissances, ne soyons point étonnés de ce que les secrets ineffables de la Divinité nous sont tout cachés. *Les voies du Seigneur ne sont point les voies de l'homme* (Isai. IV, 8). Dieu ne s'est fait connaître à nous que relativement à nos besoins: il nous a révélé une religion dont les mystères, tout incompréhensibles qu'ils sont, ont pour garant de leur vérité sa parole expresse et ses promesses immuables. Qu'y a-t-il de plus conforme à la vraie philosophie que de soumettre notre faible raison à la science de Dieu, auquel appartient l'honneur et l'empire dans l'éternité (I Timoth. VI, 16).

Le seul plan d'une religion digne de Dieu et telle

(1) Si quid sit hoc non vides; at quale sit vides. Si ne id quidem; at quantum sit profecto vides. — Sic mementi hominis, quævis eam non vides, ut Deum non vides, tamen ut Deum agnoscis et operibus ejus... etsi ignores et locum et factum, sic animum tibi tantum non esse oportere, etiamsi ignores et locum et formam. In animi autem cognitionis dubitare non possumus, nisi plane in physicis nihil sumus; quin nihil sit animus admixtum, nihil concretum, nihil copulatum, nihil coagmentatum, nihil duplex. Quod cum ita sit, certe nec secerni, nec dividi, nec discerni, nec distrahi potest, nec interire igitur. Cicero, *Tusulanarum Quest.* lib. I, § 25, 29, Oper. tom. II, pag. 519, 524, seq.; Vid. et § 22, 27 et 28, pag. 514, seq., 522. Voyez *Lettres sur la nature de notre âme et sur son immortalité*, à la suite du II^e tome des *Lettres sur les vrais principes de la religion* par Boulhier, pag. 540, suiv.; Le R. P. Hubert Hayer, *Récollet*, etc.; La spiritualité et l'immortalité de l'âme; avec le sentiment de l'antiquité tant sacrée que profane, par rapport à l'une et à l'autre, Paris 1757, voll. 5 in-12 passim; et quantité d'autres.

(2) Voyez Racine, *La Religion*, poème, chant. I, pag. 5, suiv., édit. de Paris, 1742, in-8^o; J. Alb. Fabricius, loc. cit., cap. 7, et autres.

qu'il exige des hommes ne peut être que l'ouvrage de la Divinité. Or quel est le législateur du monde païen qui ait jamais donné un tel plan de religion ? Ne faisons donc aucun cas des vains et inutiles efforts de la raison humaine. Laissons aux faux sages du paganisme leurs législations religieuses. Réprovoons également tous ces systèmes bizarres et impies de nos prétendus philosophes du siècle. *Nous avons les oracles des prophètes, dont la certitude nous est plus affermie. Nous ne pouvons mieux faire que de nous attacher à eux* (II Petr. I, 19). Suivons ces oracles ; voyons si les écrits des Juifs, qui en possèdent le dépôt, ont des caractères d'authenticité et de vérité qu'on puisse raisonnablement exiger d'une révélation divine.

CHAPITRE II.

Des caractères d'authenticité et de vérité des titres primitifs qui constatent l'existence de la révélation.

Quand je considère ce qu'ont été les nations plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, il me serait inutile de consulter leurs codes religieux, pour en apprendre si la Divinité a voulu me faire connaître par cette voie la religion sainte qu'il m'importe tant de ne point perdre de vue. En recourant à leurs annales, j'y ai découvert des vestiges frappants d'une tradition qui, sous le voile de la mythologie (1), m'a annoncé des vérités consolantes. Scellée dans les fables des peuples, de ceux (2) entre autres, qu'on souleverait le moins, cette tradition est un guide qui ne saurait m'égarer. Elle me transmet la mémoire de faits incontestables. Plus j'ai suivi les traces de cette tradition si bien avérée, quoique fort corrompue, plus aussi je me suis persuadé que toutes ces nations avaient puisé dans une source commune. Des principes religieux, des rites, des usages, relatifs au culte de la Divinité, universellement reçus, m'indiquent nécessairement qu'ils viennent d'une même origine. Comme cette chaîne de traditions, jamais interrompue, sous quelque point de temps que je l'aie considérée, m'a conduit enfin à une seule et même famille, la tige des peuples ; et qu'en consultant la raison humaine, je me suis toujours plus convaincu qu'elle n'a pu tirer de son propre fonds la tradition de certaines vérités, celles surtout d'un premier état d'innocence, de la

(1) Au milieu de toutes les fables antiques, on retrouve en effet ce que la Genèse nous enseigne de plus sublime et de plus important : on trouve de tous côtés les magnifiques débris de l'histoire de la création d'Adam et d'Ève, de la désolée naissance du premier homme ; on y trouve sa chute, la mort que son péché a introduite dans ce triste univers, et la consolation que la punition avait suivi le premier crime. *L'Antiquité justifiée*, etc., ch. 5, pag. 95, suiv. ; M. l'abbé Bayle, *Traité des principes de la foi chrétienne*, tom. I, part. II, ch. 1, art. 5, pag. 86, suiv. ; M. l'abbé Banier, *la Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire*, édit. in-4° de Paris, tom. I, pag. 51, 55, 77, suiv., 158, suiv. ; tom. II, pag. 151, et ci-dessus, pag. 80, not.

(2) Voyez M. Mallet, *Introduction à l'histoire de Danemark*, Copenhague, 1755, liv. II, pag. 38-67, 75. Le même, *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes*, etc., ibid., 1756, pag. 6, suivantes.

promesse d'un libérateur ; cette recherche n'a rien de toute nécessité à un premier auteur d'où ces principes religieux durent partir originairement.

Ces témoignages authentiques et publiés de la Divinité, m'ayant conduit à l'auteur de tous les êtres, m'éprouvent sensiblement qu'elle s'est manifestée aux hommes. Des faits si notoires ne sont point écrits dans le fond de notre âme ; il faut sortir hors de nous-mêmes pour en être instruit. Ainsi l'existence de cette révélation n'est plus douteuse, puisque les monuments de tous les peuples me la certifient d'une manière incontestable.

Mais la raison, cette évidence naturelle, cet œil, ce flambeau de l'esprit, qui m'a fait sentir la nécessité d'une révélation divine, me convainc aussi qu'en déclinant sa volonté aux hommes, Dieu ne saurait permettre que les titres primitifs de son culte viennent à périr, ou à s'altérer, ou à se corrompre par la malice humaine. Cette lumière, qui ne peut m'égarer, parce qu'elle est fondée sur la raison infinie de Dieu, sur sa bonté, sur sa sagesse, me reconduit bientôt à une autre découverte importante qui me remplit d'admiration et de joie. Jamais la divine Providence ne se manifesta d'une manière aussi sensible qu'elle le fait ici. Elle me montre un peuple répandu de nos jours dans tout l'univers, un peuple échappé aux ravages des siècles, à la ruine des États, des royaumes, des empires. Tout ne peut que me surprendre dans ce peuple singulier. Ce qui m'étonne surtout, c'est que l'état des Juifs dispersés et conservés, leur témoignage, leur attachement au culte légal de leurs ancêtres m'annoncent infaillement certaines fins auxquelles la Providence doit les avoir destinés. Le peuple juif se dit même très-ancien. Il a encore des livres qu'il considère comme dictés par la Divinité ; il les regarde depuis bien des siècles d'un œil jaloux, et les attribue à des auteurs d'une antiquité très-reculée. Serait-ce dans ces livres, qui de tout temps ont réglé les points de la religion des Juifs, ainsi que toutes leurs affaires civiles, que nous trouverions le dépôt des titres de cette révélation divine dont les annales des peuples nous attestent l'existence ? Occupons-nous de cet examen ; il est intéressant. Les seuls caractères d'authenticité et de vérité qu'offriront ces livres des Juifs nous serviront de guide pour nous conduire avec sûreté dans cette importante recherche.

Long-temps distingué de toutes les autres nations par la connaissance et le culte d'un seul Dieu créateur, le peuple juif remonte par une tradition toujours suivie, de génération en génération, de siècle en siècle, jusqu'à la source primitive du genre humain. L'antiquité de la nation juive, loin d'être chimérique, est une antiquité avérée, et son origine est également constatée (1).

(1) Les paradoxes insensés et impies, que le fameux Toland a en l'audace d'avancer sur l'origine de ce peuple et sur son législateur, sont plus dignes de mépris que d'une sérieuse réfutation. Il n'y a qu'un

C'est un fait qu'il y eut anciennement un peuple connu sous le nom de Juif, qui demeura d'abord dans

esprit faux qui ose les faire revivre. jamais on n'avait poussé aussi loin l'impudence que dans les deux libelles de cet incrédule Hollandais, connus sous le titre d'*Amicus sive Titus Livius a superstitione vindicatus... Amicus sive ejusdem [J. Toland] origines judaicae, sive Strabonis de Moysae et de religione judaica historia brevis illustrata*. Hæge Comitibus 1709, in-12.

Dans ces deux écrits, d'un style bas, obscur, souvent barbare, dictés par la haine et par la vengeance, Toland n'a pas honte d'accuser Moïse de panthéisme, de voir la même impiété dans tous les livres de nos divines Écritures, de réduire enfin toute la religion juive à un pur matérialisme. Assurément c'est un vrai triomphe pour la religion sainte, que de l'insulter par des impostures si grossières. Non content d'envahir de la sorte la religion juive, Toland entreprend encore de prouver que les Israélites qui sortirent de l'Égypte sous la conduite de Moïse et qui acquirent ensuite la Palestine, n'étoient qu'une multitude confuse, mêlée d'Égyptiens, d'Arabes, de Phéniciens ; et d'autres nations voisines de l'Égypte. Il s'appuie sur Strabon, qui considérait les Juifs comme originaires d'Égypte ; il commente cet auteur grec à sa manière, et ose préférer son autorité à nos livres saints sur le sujet de Moïse et de la religion des Juifs. Mais Toland profondément visionnaire eût dû d'abord nous montrer par de bonnes preuves que l'autorité de Moïse ne vaut point celle de Strabon. Il ne l'a pu faire ; et nous osons hardiment défier tous nos incrédules d'en venir jamais à bout. Toland devait aussi réfléchir que nous ne jugeons point de la doctrine de Moïse et des anciens Juifs sur le témoignage de Strabon, mais des sentiments de celui-ci d'après les écrits du législateur des Hébreux. Strabon n'a ni puisé aux sources, ni consulté les originaux dans ce qu'il a dit de Moïse et des Juifs. Il n'a fait qu'adopter aveuglément les préjugés des peuples contre cette nation haïe de tout temps, parce que sa religion condamnant les superstitions païennes (Joseph, *coursa Apionem*, lib. I, cap. 25, *Oper. tom. II, pag. 454*). Les livres de Moïse et de nos saintes Écritures, liés constamment à des monuments toujours existants chez les Hébreux, portent tous les caractères d'authenticité et de vérité qu'un homme raisonnable peut exiger d'un livre quelconque.

En suivant Moïse et les auteurs sacrés préférentiellement aux vaines conjectures d'un Hérodote, d'un Manéthon, d'un Ératosthène, d'un Diodore de Sicile, historiens souvent opposés les uns aux autres, remplis d'ailleurs de préjugés et dont les écrits sont pleins de fables, nous ne faisons que suivre la droite raison. Ce n'est point la religion qui parle seule en faveur des premiers, quoi qu'en dise l'auteur de la *Philosophie du bon sens* ; Réflex. 1, § 4, tom. I, pag. 62-66, de l'édit. de la Haye, 1746. La saine critique vient à l'appui de notre choix. Nous n'admettrons jamais des fables par respect pour la religion. Du reste, si nous citons tel des témoignages des auteurs profanes, nous présentons montrer uniquement, que la grande antiquité des Juifs et de Moïse ne leur a point été inconnue.

L'écrite injurieuse de la sortie du peuple Hébreu de l'Égypte, que Manéthon, Lysimaque, Chérémon et Apion supposent n'avoir été qu'une scélératesse de l'époque odieuse aux hommes et à la Divinité, étoit trop souvent rebattue, trop savamment réfutée par l'excellent livre de Joseph contre Apion, pour la reproduire dans le grand jour, et pouvoir lui donner un nouvel air de vraisemblance. Mais peu s'en faut qu'on ne vienne nous faire considérer les ancêtres de cette nation, comme une horde de voleurs classés honteusement de l'Égypte par leurs forfaits, et dont les enfants, accoutumés au brigandage, s'avancèrent peu à peu dans la Palestine et en conquerront une partie (*Défense*

l'Égypte en qualité d'étranger, et habita ensuite la Palestine pendant l'espace de plusieurs siècles. Il ne

de mon oncle par M. de Voltaire dans ses *nouveaux Mélanges philosophiques, historiens, critiq.*, etc., partie VII, 1758, pag. 2, 7). Il est vrai que ce poète philosophe, indispensable dans ses productions peu dignes d'un siècle éclairé, nous dira qu'il réfute lui-même cette fable ; mais de la manière qu'il le fait, on s'aperçoit aisément quel est son but. La nation juive lui est odieuse ; il faut donc la mettre en dérision, en écrire avec le dernier mépris et ne point épargner ses livres sacrés. M. de Voltaire est un guide très-faillible dans ces sortes de matières ; on le voit à démentir cent fois. Suppléons par une petite observation à ce qu'il n'a point dit de nous sur cette prétendue origine du peuple Hébreu, s'il eût daigné consulter les sources et non les rivières d'un Toland, d'un Boulanger, d'un Bolingbroke et d'autres faux sages du siècle.

On allègue un passage de Diodore de Sicile (*Bibliothec. historica* lib. I, sect. 2, pag. 55) pour colorer le ridicule d'une fable oïseuse par tous les monuments des historiens profanes qui ont parlé du peuple juif.

Supposons d'abord la vérité du récit de Diodore au sujet de la guerre qu'Écésian, roi d'Éthiopie, fit à Amasis, roi d'Égypte, dont il conquit les États. Admettons également que le vainqueur sût faire compter le nez à tous ceux d'entre les Égyptiens qui furent convaincus de vol, qu'il les ait relégués dans le fond du désert, et leur ait bâti Rhinocote, ainsi appelée du mot qui exprime le châtiment qu'Écésian leur avait fait souffrir (*Diodor. sicul.*, *loc. cit.*). Que conclurons-nous d'un tel récit ? Ces brigands eurent-ils donc quelque chose de commun avec les ancêtres et le législateur des Hébreux, dont le même Diodore fait ailleurs (*Ibid.*, pag. 59. *Vid. et ejusd. fragmenta apud Photium, bibliothec. num. 244, col. 1150, seqq.*, edit. Rothomag. 1635) une mention très-expressive, et surtout de Moïse, qu'il dit avoir été leur chef, un homme supérieur par sa prudence et par son courage, qui enseigna à son peuple le culte de Dieu et instaura les cérémonies de la religion ? Quoi ! ce même Diodore eût-il passé sous silence un trait si déshonorable à une nation contre laquelle il embrassait cependant les préjugés reçus ? Faisons : Diodore remonte, pour ainsi dire, à l'origine des anciens Juifs, d'après Hécatée de Milet ; il les appelle un peuple d'étrangers, *ἑθνοὶ*, habitant au milieu de l'Égypte, et que la superstition en fit classer, parce qu'il ne vouloit point adorer les dieux du pays. Le passage qu'on en trouve dans Photius (*loc. cit.*) est décisif.

Voyez contre l'incrédulité irragante Jean-François Biddens, *Programmata de origine gentis hebrae contra Joannem Tolandum* ; dissertatio theologica, synagoga ejusd. Buddei, pag. 714-724, et in *Historia ecclesiastica*, Vet. Testam., period. 2, sect. 1, a Mose ad Josum, § 12, pag. 546-550, édit. 2, Halle Magdeburg, 1719 ; le même, *Traité de l'athéisme et de la superstition*, etc., traduit en français par Louis Philon, etc., Amsterdam, 1740, ch. I, § 4, pag. 4, § 22, pag. 49, suiv., § 27, pag. 95, suiv., ch. 3, § 6, pag. 146 ; Jac. Fayns, *Defensio religionis nec non Moysi et gentis judaicae*, Amsterdam, 1709, in-8 ; Elie Be. ab, *Mélanges de remarques contre M. Toland*, a Delft, 1712, in 8 ; *Lettre de M. Henri Morin de l'acad. des Inscript.* à M. Huot touchant le livre de M. Tolandus, intitulé : *Adversus auctores et origines judaicas* ; *Mémoires de Trévoux*, septembre, 1709, pag. 1555-1618 ; et dans les *Dissertations sur différents sujets*, composées par M. Huot, recueillies par M. l'abbé de Tilladet, tom. I, édit. de Florence, 1758, pag. 381-398 ; Salomo Beyingius, *Observationum sacrarum part. II*, édit. Lips., 1757, observat. I, § 8, seqq., pag. 7, seqq. et observ. VI, § 10, seqq., pag. 95, seqq. ; Christianus Wormius Wilhelm. fil., *De corvatis antiquitatum hebr. apud Tacitum et Martianum Vestigis*, lib. I, cap. 2, § 4, lib. II, cap. 4,

parait pas qu'on ait jamais douté que ce peuple n'eût anciennement un législateur, l'auteur des lois qui forment encore son code religieux. On n'a point mis en doute qu'il n'eût aussi dans le pays de ses ancêtres, des chefs, ou des juges, des rois, des prêtres, un temple et des sacrifices. Les deux excellents livres de Joseph contre Apion, le consentement unanime des écrivains juifs anciens et modernes, enfin les monuments des peuples donnent un grand jour (1) à ce point d'histoire, et ne permettent en aucune manière qu'on forme là-dessus le moindre soupçon.

C'est un fait que la législation religieuse et civile des Juifs est très-ancienne, et qu'elle a porté de tout temps sur les livres attribués à Moïse. Les écrivains profanes (2) viennent encore à l'appui de cette vérité.

§ 2, cap. 2, § 1, 4, seq., cap. 16, seq., § 1, seq., cap. 21, § 1-4; *Thesaur. Blas. Ugolini*, tom. 1, col. 21, seq., col. 141, seq., 147, seq., 255, seq., 274, seq.; Georg. Caspar Kirchnerus, *Exercitatio academica ad C. C. Taciti histor. 5 capita aliquot priora de rebus moribusque Judaeorum*; *Ibid.*, col. 501, seq.; Vid. Jo. Alb. Fabricius, *Delect. argum., de Verit. relig. christ.*, cap. 22, pag. 480, seq.; Et infra, not. 2.

(1) Voyez Eusebius, *Præparatio evangel.*, lib. IX integro; Joan. Franciscus Buddeus, *Historia ecclesiast. Vet. Testamenti*, loc. cit. *Prolegom.*, § 12, seq., pag. 22, seq.

(2) Une foule d'auteurs écrivains phéniciens, égyptiens et grecs, desquels Joseph a conservé les passages tels qu'ils étoient dans les sources où il les avait pris, ont regardé Moïse en qualité de conducteur et de législateur de la nation juive. Quantité d'autres écrivains ont rendu le même témoignage à Moïse, quoiqu'ils aient avancé bien des faussetés sur ce qui concerne ce peuple et son législateur. M. de Voltaire (*Philosophie de l'histoire*, chap. 28, pag. 152) en impose donc au public lorsqu'il soutient qu'aucun auteur grec n'avait cité Moïse avant Longin. Le seul témoignage de Diodore de Sicile, antérieur de trois siècles à Longin, détruit ce paradoxe de notre prétendu philosophe, qui copie aveuglément les anciennes objections de Celse et de Porphyre pour avilir et dégrader Moïse et la nation sainte. Dans ses nouveaux Mélanges philosophiques, historiques, critiques, etc., il a compilé de pareilles objections toutes frivoles; mais un écrivain modéré et impartial eût dû au moins ne point laisser ignorer à ses lecteurs les solides et lumineuses réponses de Joseph et celles qu'y ont faites les apologistes anciens et modernes de la religion chrétienne (Voyez au reste, *Josephus contra Apionem*, lib. 1, cap. 14 seq., *Oper.*, t. 1, édit. Amstelod. 1726, pag. 443 seq.; Strabo, *Histor. geograph. lib. XVI*, édit. Lutet. Paris. 1620, pag. 700 seq.; *Diodor. Siculus, Biblioth. histor.*, lib. 1, sect. 2, pag. 84, *Historiarum lib. XXXVI*, cap. 2; Dionys. Longinus, *De Sublimitate commentar.*, sect. 9, pag. 55, édit. Amstelod. 1753; *Talarius. Oratio ad Græcos*, num. 573 seq., pag. 125 seq., édit. Oromiensis. 1700; *Justinus martyr. Cohortatio ad gentes*, *Oper.*, édit. Paris. 1742, pag. 15, seq.; *Cleaves Alexandrin. Stromat.*, lib. 1, num. 21, 25, *Oper.*, édit. Oxon. 1715, pag. 578, not. 10, et pag. 44; *Origenes contra Celsum*, lib. 1, III et IV, *Oper.*, tom. 1, Paris. 1755, pag. 554, 450 seq., et 598; *Evagrius, loc. cit.*, lib. IX, cap. 1, seq., lib. IX, cap. 10 seq., pag. 401 seq., 485 seq.; *Macarius, Demonstrat. evangel.*, propos. 4, cap. 2, pag. 74 seq., Amstelod. 1680; IV. Warburton, *The divine legation of Moses demonstrated*, vol. II, lib. IV, sect. 5, pag. 72, seq., London. 1738; Jaque-

C'est un fait également démontré que la nation juive a eu, de temps immémorial, des livres qu'elle dit avoir reçus d'auteurs inspirés de Dieu. Il n'est point croyable que les Juifs eussent toujours eu pour ces livres une aussi profonde vénération, s'ils n'avaient eu la plus grande certitude de l'authenticité et de la vérité qui caractérisent ces écrits sacrés.

Pour mettre cette proposition dans un certain jour, il est nécessaire de remarquer d'abord que ces mêmes livres existaient incontestablement avant l'époque du christianisme. L'unité de tradition chez les Juifs, ainsi que chez les chrétiens, les différentes versions qu'on a faites de ces écrits en différents temps, le Nouveau Testament, qui n'est que l'explication de l'Ancien; tout cela prouve démonstrativement l'existence de ces mêmes livres depuis dix huit siècles.

Si, au temps de Jésus-Christ et des apôtres, les Juifs et les chrétiens s'accordaient à recevoir comme authentiques et dictés par la Divinité même, tous les livres de l'ancienne alliance, ainsi que nous l'avons fait voir dans notre 1^{er} Mémoire sur l'Intégrité et la Pureté des écritures hébraïques, nous pouvons assurément pousser nos recherches touchant l'authenticité et la vérité des livres saints au delà de cette époque. Il est à présumer que l'incrédule n'osera point supposer ici un nouvel Esdras qui ait pu persuader aux Juifs d'inventer leurs livres en faveur des chrétiens.

En remontant de la ruine de Jérusalem par les Romains jusqu'à l'établissement du second temple (1), *lot, Dissertations sur l'existence de Dieu*, tom. III, *dis. 3*, ch. 5, pag. 41-86, Paris, 1744; *Le P. le Balleur. La Religion révélée, défendue contre les ennemis qui l'ont attaquée*, tom. II, Paris, 1757, ch. 7, pag. 213-255; *Jo. Chr. Wolfius, Biblioth. hebr.*, vol. II, sect. 2, pag. 65, seq., vol. IV, sect. 2, pag. 15, seq.; *J. Fr. Buddeus, Traité de l'athéisme*, etc., ch. 1, § 6, pag. 291, *suiv.*; *Leland, Nouvelle démonstration éc.*, tom. II, part. 1, ch. 19, pag. 506; *Petr. Zornius, in Hecatai Abderite eclogas ubi se editus prolegomena*, pag. 2, seq. 17, seq. 57, seq. 46, seq.; et *ejus Comment. in eand.*, p. 1, seq., 187, seq.

(1) Cette époque nous conduit d'elle-même sur les ruines du premier temple, qui fut brûlé par Nabuchodonosor, et auquel il existait encore des vestiges au temps de Zorobabel, d'Esdras et de Nébémie. Ces ruines de la maison du Seigneur nous annoncent d'une manière certaine que les Juifs avaient eu jusqu'alors une religion sur les mêmes principes qu'on la vit ensuite après le rétablissement du second temple. Supposons même qu'il ne fut resté aucune trace de la dévastation de l'ancienne Jérusalem et de son temple; lorsque la nation dévastée eut la permission de se rendre à Cyrus et d'Araxerxès, et la permission de retourner dans la Judée, il se trouva cependant plusieurs Juifs qui avaient été témoins des malheurs arrivés sous Nabuchodonosor. Les vases sacrés destinés à l'usage du temple, transportés de Jérusalem à Babylone, et que Cyrus fit restituer aux Juifs, étoient un monument authentique de la majesté du culte divin et de tout ce qui servait auparavant à la pompe des sacrifices.

Cette remarque et la suivante font voir clairement combien sont frivoles les objections que M. de Voltaire affecte d'amasser (*Défense de mon oncle*, 4^e Diatribe) contre l'antiquité de la religion juive. Nous reviendrons là-dessus dans une autre note.

après la captivité de Babylone, nous trouvons que les Juifs eurent constamment une religion selon le culte prescrit par les lois de Moïse. Cela ne peut souffrir la moindre difficulté; et s'il y en a quelque une, ce serait pour le temps des persécutions d'Antiochus l'épiplanes. Mais les guerres des Machabées nous ramènent nécessairement à cette même religion. Leurs victoires sont des monuments publics et authentiques de l'existence des livres sacrés, de cette loi sainte qu'ils défendirent contre les fureurs d'un roi impie qui vouloit l'anéantir.

Zorobabel, Esdras et Nébémie, sous lesquels le second temple fut rebâti, eurent beaucoup de part au gouvernement des Juifs après la captivité de Babylone. Mais ils n'inventèrent point les lois civiles et religieuses de la nation. Dans tous les réglemens ecclésiastiques et politiques, renouvelés alors, on suppose constamment la loi de Moïse, déjà existante (1)

(1) Les VI, VII et VIII chapitres du livre d'Esdras, qui se revint de Babylone qu'après que la maison de Dieu fut rebâtie et que les lévites et les prêtres furent mis chacun dans son rang, supposent évidemment ce fait. Voyez notre 1^{er} mémoire, tom. I, pag. 66-71. Dans le second livre des Machabées, ch. II, § 2, 5, il est dit que le prophète Jérémie ne manqua point de donner le volume de la loi aux Juifs qui alloient en captivité, de peur qu'à la vue des idoles des nations, ils ne se laissassent pervertir. « Dedit (Judæis) qui transmigrabant) ipsis legem, ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerarent mendibus, et videntes simulacra aureæ et argenteæ, et ornamenta eorum. Et alla iniquissimi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo. »

Le langage que tient Nébémie (II Esdr. XIII), qui n'écrivit son livre qu'après la captivité de Babylone et la dédicace du second temple, porte également sur l'existence de la loi de Moïse antérieurement au retour des Juifs dans les terres de leurs pères. La conduite d'Esdras à l'égard des Juifs ne permet pas non plus de soupçonner qu'il ait fait le moindre changement dans les livres de Moïse; et quand même il eût osé l'entreprendre, les circonstances où il se trouvait étoient telles qu'il n'aurait pu le faire sans que le peuple de la Palestine, les Juifs de la dispersion, que l'on rappela au code du législateur et aux écrits des prophètes, l'eussent regardé avec horreur. Comment même venir à bout de cette entreprise sans refondre auparavant les écrits des prophètes et les autres livres sacrés, qui tenaient tous intimement à ceux de Moïse, et qui se trouvoient déjà entre les mains d'un nombre infini de Juifs, soit de la dispersion, soit de la Palestine? Si nous faisons attention à l'état des Juifs pendant la captivité de Babylone, tout nous atteste qu'ils n'y oublièrent point les livres de Moïse, qu'au contraire il étoit de leur intérêt de les consulter et de les lire assiduellement. Ils y eurent même les écrits des prophètes; et nous l'avons remarqué (*loc. cit.*). Ces prophètes, tels qu'Ézéchiel, Jérémie, Baruch et Daniel, recoururent perpétuellement aux livres de Moïse, comme à l'unique fondement des espérances du peuple opprimé sous le joug du vainqueur, mais qui devoit être bientôt rebâti dans la terre de Chanaan, dont il lisait ses titres dans le Pentateuque. L'on s'imaginer qu'une nation qui étoit sous l'esclavage n'eût pas oublié son Dieu, son Dieu ou les oracles des prophètes qui lui avaient prédit sa captivité et sa délivrance? Il est euhé une autre preuve sans réplique; c'est que le Pentateuque des Juifs des Samaritains démontre invinciblement qu'Esdras n'avait pu en aucune manière altérer les événe-

entre les mains des prêtres, des lévites, du peuple même. Elle y est toujours considérée comme la base

ments, ainsi que les lois consignées dans ce livre sacré. Ces schismatiques n'ont existé anciennement, et n'existent de nos jours, que pour rendre témoignage à la vérité et à l'authenticité des écrits de Moïse. Ajoutons aussi que nul moif, nul intérêt ne pouvoient porter Esdras à commettre ce sacrilège de dessiner sur un livre si respecté. Disons plutôt que les vertus de ce grand homme doivent entièrement éloigner de nous un soupçon si injurieux à sa religion. Voyez au reste, Abbadié, *Traité de la Religion Chrétienne*, I, part. 1, sect. 2, ch. 3, *suiv.*, 12, 45 et *suiv.*; M. l'abbé François, *Preuves de la Religion de Jésus-Christ*, tom. I, part. II, sect. 4, ch. 2, art. 2, ch. 6, M. l'abbé Houtteville, *La Religion Chrétienne prouvée par les faits*; tom. II, liv. II, ch. 5 et 5. Dom Calmet, *Dissertation où l'on examine si Esdras est l'auteur ou le restaurateur des saintes Ecritures*; *Dissert.*, tom. I, édit. de Paris, in-4^e, part. II, pag. 45-55, et dans la nouvelle édit. de la S. Bible en latin et en français, etc., Avignon, 1767, *suiv.*, publiée par M. Rondet. M. Bossuet, *Discours sur l'hist. univers.*, part. II, § 43, pag. 436 et *suivantes*. Samuel Shuckford, *Histoire du Monde sacré et profane*; tom. III, préface, pag. 59 et *suivantes*. M. l'abbé Bergier, *Apologetic de la Religion chrétienne*, tom. I, ch. 2, pag. 59 et *suivantes*. D. Hoek, *Religions Naturalis et Revelata principia*; tom. II, part. I, art. 4, pag. 5-27. M. Jaquelot, *Traité de la Vérité et de l'Inspiration des livres sacrés*; ch. 11-15. M. chais, *Préface sur le Pentateuque*, à la tête de la S. Bible, avec un commentaire littéraire composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglais; tom. I, § 45 et *suiv.* Et autres écrivains qui ont prouvé que Moïse est véritablement auteur du Pentateuque, et que nous avons cités dans notre second mémoire, tom. I, pag. 175. Not. Le dissertation entre autres de M. l'abbé Malleville, dans son ouvrage intitulé, *La Religion naturelle et la Révélée*, etc., *Ibid.*

L'objet de cette remarque ne me permet point de passer sous silence l'opinion que j'ai tenue touchant Esdras auquel j'attribue la collection des livres saints, qui existoient de son temps. Ce sentiment, qui ne paraît conforme à l'état des choses, d'abord après la captivité de Babylone, ne saurait nuire à l'autorité, ni à l'inspiration des divines Ecritures. Il est d'ailleurs l'antique, appuyé de la tradition, tant des Juifs que des chrétiens. (Vid. Jul. Barolocentis, *Biblioth. Magna Rabbin.*, tom. III, p. 557, seq.; tom. IV, p. 4, seq.; Job. Buxtorf, *Tiberias sive Comment. Musarum*, cap. 10, seq.; pag. 88, seq.; J. Christ. Wolfius, *Biblioth. Hebr.*, tom. II, sive part. II, sect. 4, pag. 2, seq., tom. IV, sect. 1, p. 1, seq. et *alin.*) Nous n'avons, à la vérité, aucun auteur ancien qui ait traité à fond ce qui concerne la collection des divines Ecritures; ce que nous en trouvons néanmoins dans le livre de l'Écclésiastique, ch. XLV-XLIX, où il est fait mention des hommes illustres et des écrivains sacrés des Juifs, prouve que le canon des livres saints devoit avoir été dressé bientôt après la captivité de Babylone, quoiqu'il ne fut complet que longtemps après. Au langage que tient ici l'auteur inspiré de l'Écclésiastique, et qui vivait vers l'an CXXXIII avant Jésus-Christ, on voit aussi que l'Église juive ne manquait pas de lumières sur l'origine du canon des livres saints; et c'est de cette source que les Chrétiens ont tiré la tradition qu'ils nous en ont conservée. Quand même nous n'aurions aucun témoin contemporain qui attestât en quel temps ce canon des Ecritures a été fait chez les Juifs, cela ne démontrerait pas comme atteinte à l'authenticité des livres sacrés. (Voyez M. l'abbé Malleville, *Dissertation sur l'Antiquité des livres des Juifs*, loc. cit., tom. IV, pag. 57 et *suivantes*.) Il est certain que le canon des

de la constitution entière de l'état de la nation juive. Ces trois illustres personnages ne se rendent célèbres chez les Juifs de ces temps reculés qu'en rétablissant les choses dans leur état primitif, mais sans jamais rien innover. Ces faits noires se trouvent même appuyés du témoignage d'Ézdras et de Néhémie (1). L'incrédulité a beau les embrouiller, ces faits; ils ne sont pas moins fondés et certains, ni moins à l'épreuve de la critique la plus sévère. La diversité de style des écrivains sacrés est d'ailleurs une preuve manifeste que leurs livres partent de plusieurs auteurs qui vivaient en différents temps. Il est donc impossible que tout le corps des divines Écritures ait été l'ouvrage d'un seul homme.

Ces considérations, que nous abrégons le plus qu'il nous est possible, nous obligent à remonter à des âges antérieurs à la fondation du second temple. Nous pouvons même aller avec sûreté au delà des soixante et dix années de la captivité de Babylone, et en venir jusqu'à la fondation du temple bâti par Salomon. En poussant enfin nos recherches bien avant le siècle de David, à quelque point de temps que nous nous arrêtons; soit que l'on prenne la nation dans le désert, à son entrée en Chanaan et sous ses juges, soit qu'on l'envisage dans les différentes circonstances où elle a été, même sous ses rois, on ne la trouve jamais sans l'exercice de la religion mosaïque. Pendant tout cet intervalle de temps, Moïse est incontestablement considéré comme législateur, et ses ordonnances comme lois fondamentales de l'État. Ce fait est démontré: il ne l'est pas moins que les livres du législateur des Hébreux existaient alors dans toute leur intégrité. Comment eût pu périr un livre aussi sacré, qui fut si religieusement conservé dans le sanctuaire, depuis le temps même de Moïse jusqu'à la ruine du temple sous

livres de l'Ancien Testament était tout dressé long-temps avant la venue du Sauveur. Ce fait est tout décisif contre les ennemis de la révélation. Nous avons de plus les témoignages de Jésus-Christ et des apôtres, qui citent nos livres sacrés comme inspirés, authentiques et d'une autorité divine. Du reste, quelle hypothèse que l'on suive au sujet d'Ézdras; soit que l'on s'attache à l'opinion de Dom Calmet (loc. cit. pag. 46, suiv.), qui prétend qu'Ézdras n'a point recueilli les livres saints, et que, si quelqu'un les a ramassés, c'est plutôt Néhémie, à qui l'on donne cette louange dans le II^e livre des Machabées [II, 43]; soit que l'on embrasse le sentiment que j'ai suivi, l'incrédulité n'a rien à gagner. Si un seul livre est inspiré, la cause des incroyables est entièrement désespérée; et il est prouvé inévitablement qu'Ézdras n'a pu être l'auteur du Pentateuque et des autres livres sacrés, tels qu'ils étaient dans le canon au siècle de cet illustre personnage, ni les altérer dans les événements miraculeux et dans les prophéties que nous y lisons. J'ajoute encore que, de la manière dont je me suis expliqué au sujet d'Ézdras, loin d'attribuer à lui seul ce recueil des divines Écritures, j'ai dû qu'il fut aidé des principaux des anciens, des prêtres, entre autres, et des lévites; et pourquoi non aussi de Néhémie, des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, qui furent ses contemporains?

(1) Vid. I^{er} Esdr. IX, X; II^e Esdr. V, 7 seqq.; VIII 17; IX 2 38; X, XI, XII et XIII.

Titus? Il est essentiel d'être attentif à cette remarque; elle influe beaucoup sur la vérité et l'authenticité de tous les écrits sacrés.

Je ne disconviens point que les anciens Hébreux n'aient souvent prostitué leur culte (1) aux fausses divinités des nations. L'impiété et l'idolâtrie triomphèrent dans le royaume d'Israël: tout y parvint au plus grand des dérèglements. Le royaume de Juda, qui demeura dans l'alliance et dans la foi de ses pères, se laissa aussi aller à des prévarications honteuses. Mais ce désordre ne fut jamais universel; ce fut moins un abandon total de la religion nationale qu'un monstrueux mélange d'idolâtrie avec le culte du vrai Dieu. Quelles que fussent les abominations dont les deux royaumes se rendirent coupables, et qui leur attirèrent enfin les plus terribles effets de la colère du Très-Haut, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ne manqua en aucun temps de véritables adorateurs, ni dans Israël, ni dans Juda. La loi de Moïse ne s'éteignit pas, même au milieu des prévarications des dix tribus rebelles et schismatiques. Le Seigneur ne cessa de les rappeler à la pénitence par des prodiges innombrables.

Quoique Jéréboam interpréta cette loi à sa façon, il en fit cependant observer presque toute la police tant civile que religieuse; ainsi le Pentateuque resta toujours en vénération dans ces tribus séparées, comme le remarque M. Bossuet (2). Durant ces temps malheureux, où il semblait, dit encore ce grand écrivain, que l'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu, les prophètes faisaient retentir de tous côtés, de vive voix et par écrit, les menaces de Dieu et le témoignage qu'ils rendaient à sa vérité. Les écrits qu'ils faisaient étaient entre les mains de tout le peuple et soigneusement conservés en mémoire perpétuelle aux siècles futurs. Ceux du peuple qui demeuraient fidèles à Dieu s'unissaient à eux; et nous voyons même (IV Rois, IV, 25) qu'en Israël, où régnait l'idolâtrie, ce qu'il y avait de fidèles, célébraient avec les prophètes le sabbat et les fêtes établies par la loi de Moïse. Ainsi la vérité n'y a pas été un seul moment sans témoignage (Bossuet, loc. cit., part. II, pag. 214 et suiv.). En un mot, au milieu de tant de désordres, de tant de vicissitudes dans les royaumes de Juda et d'Israël, la société du peuple de Dieu professa toujours hautement le culte prescrit par le législateur des Hébreux. Sa loi est toujours supposée écrite et inviolable. Dans tous les âges, la constitution entière de l'état des Juifs dépendait uniquement du Pentateuque. Tout dépose en Israël pour l'authenticité de ce livre sacré, pendant le temps même qu'il gémissait sous l'esclavage des nations (Voyez ci-dessus, col. 445 suiv., not.).

(1) Les prophètes sont pleins de pareils reproches. Voyez Amos, IV, 4, 5; V, 26, etc.; Dom Calmet, Dissertation sur l'état de la religion des royaumes de Juda et d'Israël depuis leur séparation; Dissert., tom. II, part. II, pag. 214, suivantes.

(2) Discours sur l'Hist. univers., part. I, pag. 26, etc.

Nous ramenons ici ces réflexions, déjà touchées en partie dans notre premier mémoire, pour faire mieux sentir à nos prétendus esprits forts, que la constitution du gouvernement politique et religieux du peuple juif pendant l'espace d'environ 1500 ans, est aussi certaine et aussi constante que l'état législatif des Grecs, des Romains, de tout autre peuple ancien et moderne.

Comme il est indubitable qu'il y a eu anciennement un peuple juif, il est également certain que cette nation a eu Moïse pour son législateur, et des lois et des livres sacrés. L'histoire des Juifs n'est qu'une fable, un roman absurde et ridicule; l'existence de ce peuple, dans les temps que nous avons marqués, ne l'est pas moins, si les livres qu'il attribue à des auteurs inspirés ne sont qu'un amas d'impostures. Les lois de ce peuple et les événements qui en dépendent ne sont qu'une fiction, une chimère; toute l'histoire ancienne et moderne, la mieux avérée, est incertaine; elle porte même à faux si l'histoire de la religion et de la police du peuple hébreu ainsi que son origine et ses progrès, est douteuse; si l'on suppose enfin que cette nation a pu s'en laisser imposer sur son législateur, sur les livres qu'il lui a laissés, et sur les autres écrits sacrés qui en sont une dépendance nécessaire.

De ces observations il doit résulter, 1^o que les Juifs n'ayant jamais eu d'autre code civil et religieux que la loi de Moïse, cette loi doit être aussi ancienne que leur république; 2^o que les Juifs de tous les temps et de tous les pays n'ont pu être autant attachés qu'ils l'ont été et qu'ils le sont encore à leur religion, sans qu'ils aient toujours cru que Moïse avait été leur législateur et l'auteur des livres sur lesquels cette religion est toute appuyée; 3^o que cette ancienne persuasion des Juifs est du moins aussi fondée que l'était celle des Romains, qui tenaient Numa Pompilius pour leur législateur; 4^o qu'il est impossible d'assigner une époque quelconque où le peuple juif ait pu perdre entièrement de vue les livres de Moïse, et permettre qu'ils souffrissent la moindre altération essentielle; 5^o qu'il n'est aucun écrit profane qui ait des preuves si bien assurées d'authenticité que le Pentateuque de Moïse. A la nature des livres du législateur des Hébreux, au goût dominant qui règne dans tout l'ouvrage, à la manière noble, touchante, noble et élevée dont il y raconte les faits, s'ajoute enfin l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres, le consentement unanime des Juifs et des chrétiens, l'intérêt public que les uns et les autres ont dû prendre de tout temps à la conservation de ce livre sacré, les témoignages des écrivains du paganisme; tout cela forme une démonstration complète, que Moïse a existé tel que l'histoire sacrée nous l'atteste, et qu'il est l'auteur des livres qu'on lui attribue depuis plus de trois mille ans (1).

(1) Pour affaiblir cette démonstration fondée sur une possession si ancienne, il faudrait les raisons les plus fortes et bien différentes de celles que nos incroyables nous opposent et dont on a montré la frivolité dans une multitude d'excellents ouvrages. Voyez Jo. Christoph. Wolfius, Biblioth. Hebr., part. II, liv. vol. II, sect. II, pag. 66, seqq.; Dom Remy Ceillier, Hist. générale des auteurs sacrés et ecclésiast., tom. I, ch. 4, art. 2, 5, pag. 11, 24, suiv., et ceux des auteurs que j'ai cités ci-dessus, pag. 104, suiv., 109, suiv., etc.

Combien donc est incontestable l'antiquité de Moïse et du Pentateuque, que toutes les objections de nos incroyables ne servent qu'à affermir!

Il y a plus. Non seulement Moïse a écrit l'histoire des premiers temps; non seulement il a donné des lois qui existent encore de nos jours dans toute leur conservation originale; mais encore ce grand législateur n'a rien écrit qui ne soit exactement vrai, qui ne soit inspiré de l'esprit de Dieu. Quand même l'on voudrait s'inscrire en faux contre la divinité de la révélation faite aux Juifs, on n'aurait cependant aucune raison de douter que ce peuple n'eût toujours regardé les livres de Moïse et ceux des autres écrivains sacrés comme venant de Dieu. Ce n'est point ici une simple famille, ou quelques particuliers tout isolés qui soient dans cette persuasion; mais il s'agit d'une nation qui a été anciennement très-nombreuse, qui forme encore de notre temps un corps de peuple très-multiplié. C'est une nation qui nous atteste des faits d'après des titres d'une autorité irréfragable, et d'après une tradition jamais démentie, toujours liée à des usages, à des rites sacrés établis dès les premiers temps, en un mot, à des monuments publics. C'est une nation qui a été exposée aux plus grandes révolutions qu'aucun peuple n'ait jamais subies, et où la perpétuité de la religion est si bien marquée, qu'elle forme un enchaînement de preuves d'une force invincible.

C'est un peuple qui a toujours eu cela de singulier, que tous les particuliers se sont constamment considérés les uns les autres comme autant de frères issus d'une même famille. C'est un peuple dont les événements se réunissent à un centre commun, à l'intérêt de tous les individus; un peuple auquel il était défendu, sous peine d'anathème, par son législateur, de rien ajouter (1) à la parole sacrée. Ce seul commandement exprès et réitéré du législateur des Juifs prouve fortement la sincérité de Moïse, et atteste que le Pentateuque a conservé, dès son origine même et dans tous les temps, une autorité la plus authentique.

C'est enfin une nation qui trouve dans ses livres sacrés, ses anciens titres, l'histoire de ses ancêtres, ses privilèges au-dessus de tous les autres peuples, ses droits sur la terre de Chanaan, possédée par ses pères; et, pour le dire en deux mots, toutes ses lois civiles et religieuses, auxquelles il ne pouvait manquer, sans s'exposer aux effets des plus terribles menaces ainsi que l'événement l'a toujours justifié.

Si les titres et les lois de cette nation ne sont que d'illustres nous opposent et dont on a montré la frivolité dans une multitude d'excellents ouvrages. Voyez Jo. Christoph. Wolfius, Biblioth. Hebr., part. II, liv. vol. II, sect. II, pag. 66, seqq.; Dom Remy Ceillier, Hist. générale des auteurs sacrés et ecclésiast., tom. I, ch. 4, art. 2, 5, pag. 11, 24, suiv., et ceux des auteurs que j'ai cités ci-dessus, pag. 104, suiv., 109, suiv., etc.

(1) Non addis ad verbum quod volis loqui, nec auferis ex eo..... Quod precepto tibi, hoc tantum facito Domino: nec addas quidquam, nec minuas. Deuteronom., IV, 2; XII, 32. Voyez notre 1^{er} mémoire sur l'intégrité du texte hébreu.

le fruit de l'imposture; si du moins ils n'ont rien que d'humain; s'il est un temps auquel le peuple juif les a laissés perdre, ou s'il leur en a substitué d'autres différents de ceux qu'il avait reçus de son législateur, cette nation n'est digne que de nos mépris. Elle porte elle-même dans tout l'univers sa honte et son opprobre, en conservant ainsi des livres qui déposeraient contre elle. En vain chercherions-nous dans ses écrits ces caractères de vérité et d'authenticité, inséparables des livres d'une révélation divine.

Mais l'ancienne législation des Juifs est incontestable: elle date de la même époque que l'origine de leur république; cette législation et les motifs qui l'ont occasionnée ne se sont jamais effacés du cœur et du souvenir des Juifs. Ils ont la continuellement leurs livres qui en sont le fondement et la base; ils les ont étudiés avec grand soin, et de tout temps; chaque famille, chaque particulier, les grands, les rois mêmes se sont trouvés obligés d'en avoir des exemplaires. Ces livres n'ont jamais été perdus de vue dans les assemblées publiques de la religion; jamais enfin législateur ne prit tant de soins que Moïse pour conserver perpétuellement la mémoire des prodiges que Dieu avait faits en faveur de ce peuple, et qui sont les motifs des préceptes de sa loi. Moïse et la nation ne pouvaient prendre une voie plus sûre pour mettre à l'abri de toute falsification et de la moindre altération essentielles, une histoire de tant d'intérêts, ainsi que les titres primitifs de la révélation, avec lesquels les faits historiques sont liés indissolublement. Quel est même le peuple ancien et moderne qui ait jamais pris de telles précautions pour ce qui concerne ses annales et même son code législatif?

Puisqu'il n'est point douteux que les Juifs n'aient toujours eu le plus grand attachement à leurs écritures, il faut nécessairement convenir que, dans tous les âges, ils ont dû avoir de fortes considérations et des motifs bien pressants pour croire que leurs écrits, dont ils ont constamment conservé le dépôt avec autant de fidélité que de zèle, avaient été dictés par des auteurs inspirés de la Divinité même. Cette persuasion est d'ailleurs fondée sur une tradition constante, liée et suivie pendant un espace de plus de trois mille ans.

Quelle marque plus certaine et moins équivoque donnera-t-on jamais d'une tradition sûre et fidèle, que lorsqu'on peut facilement remonter à sa source, et qu'à travers une suite non interrompue de témoins irréprochables, on arrive aux premiers témoins qui sont contemporains des faits?

Les livres des Juifs offrent un tissu d'événements si remarquables par leur nature, qu'il n'y a que l'authenticité la plus certaine de ces écrits qui puisse faire recevoir comme véritables les faits qui y sont rapportés. Ces faits se trouvent tellement répandus dans les livres hébreux et si inépuisés, ils y reviennent si souvent que les séparer de l'histoire sacrée c'est faire de l'histoire des Juifs un corps sans âme;

c'est nous rendre ces mêmes livres tout à fait intelligibles; c'est faire de l'ancien peuple juif un peuple de stupides et d'insensés. Mais tout est intimement lié dans les événements historiques de cette nation: les faits y sont inséparables des prodiges. La religion des Juifs, ainsi que nous l'avons observé ailleurs, se trouve identifiée avec la constitution politique; il n'est pas possible de pouvoir considérer celle-ci séparément: ses écrits sacrés dépendent l'un de l'autre; tous sont relatifs à sa législation, ou plutôt, ils n'en sont qu'une dépendance, une suite naturelle.

Toute religion a des lois qui ont des motifs, des causes de leur institution. Jamais religion n'eut autant de lois, et d'aussi gênantes que la religion juive. Si les événements qui ont donné naissance à ces lois, à ces observances sans nombre, se sont passés de la manière que Moïse et les écrivains sacrés nous l'attestent, les titres des Hébreux sont dès lors revêtus nécessairement de tous les caractères de vérité, d'authenticité et d'infailibilité que doivent avoir les monuments d'une révélation divine.

Le livre de l'Exode, qui renferme le récit de la sortie des Israélites de l'Égypte et les prodiges éclatants arrivés dans ces circonstances, porte tout sur l'alliance que Dieu fit avec Israël et sur la manière dont il établit la république des Hébreux.

Dans le livre du Lévitique, qui est destiné, entre autres, à décrire les lois concernant les sacrifices, les devoirs des prêtres et des lévites, Moïse nous mène à l'origine des cérémonies et des fêtes. Ces institutions religieuses sont tout autant de monuments de la certitude des faits qui les ont occasionnés (1). Le législateur des Juifs ne cesse de dire aux Hébreux de son temps que la religion, avec toutes les cérémonies qu'il leur donne de la part de Dieu, est autorisée par des prodiges qu'ils ont vus de leurs propres yeux. Le Deutéronome n'est qu'une répétition de ce qui est rapporté là-dessus dans les livres des Nombres, du Lévitique et de l'Exode. Ce dernier livre, qui nous ramène naturellement à la Genèse, met dans son plus grand jour les prodiges éclatants, auxquels tout Israël fut témoin, soit en Égypte, soit dans le désert. Enfin toutes les lois sont indissolublement liées à des faits publics, qui y ont donné lieu. Partout il y est dit que Moïse parle et opère au nom de la Divinité.

On il faut ici imaginer un complot entre le législateur des Hébreux et les Israélites, pour tromper la

(1) Cumque introduxerit te Dominus Deus tuus in terram pro qua juravit patribus tuis Abraham, Isaac et Jacob, et dederit tibi civitatem magnam et optimam quas non edificasti.... Cave diligenter, ne obliviscaris Dominum, qui eduxit te de terra Ægypti, de domo servitutis. Cumque interrogaverit te filius tuus cras, dicens: Quid sibi voluit testimonium hec et ceremonie, atque judicia, que præcepit Dominus Deus noster nobis? Dices ei: servi eramus Ægypto in manu forti; fecitque signa atque prodigia magna et pessima in Ægypto contra Pharaonem.... Præceptumque nobis Dominus, ut faciamus omnia legitima hec. Deuteronom. VI 10 15. 20 21, 22, 24. et alibi passim.

postérité sur les motifs qu'il allègue de ses institutions religieuses; soutenir que ces Israélites étaient tous différents du reste des hommes, et une troupe d'insensés; ou il faut reconnaître que Moïse n'a pu leur faire illusion sur les prodiges qu'il dit à tout moment être arrivés en leur présence, et qui avaient fait naître ces fêtes, ces cérémonies. Comme il est impossible que le législateur des Juifs ait pu en imposer sur ces motifs, et que les Israélites aient été tels qu'on les suppose, leur religion porte donc sur les miracles desquels Moïse ne cesse de parler. Par conséquent cette religion est divine, Moïse est l'envoyé de Dieu, et ses livres qui la renferment doivent avoir tous les caractères d'authenticité et de vérité qu'on puisse raisonnablement exiger d'une révélation qui a Dieu pour auteur.

J'ai dit qu'il répugne que Moïse ait pu en imposer sur les motifs des lois, des fêtes et de tout le rit lévitique; qu'il est également impossible que le peuple hébreu ait pu se méprendre sur les faits étonnants dont il était témoin en Égypte et dans le désert. Les hommes que nous devons nous prescrire ne permettent pas trop de nous égarer; ne négligeons pas cependant cette preuve si propre à développer les caractères d'authenticité et de vérité qui régissent dans les écrits de Moïse comme dans tous les livres de l'Ancien Testament. Elle seule renverse tous les doutes de nos incrédules sur l'inspiration des divines Écritures, et ne laisse aucun prétexte à leur folle résistance contre la réalité des œuvres du Seigneur en faveur d'un peuple destiné dès son origine à nous transmettre le dépôt sacré des vérités saintes.

De toutes les connaissances dont les hommes peuvent être capables, il n'en est point qui soient mieux à leur portée que les faits. Rien de plus difficile que de faire illusion aux hommes sur les choses qui se passent sous leurs propres yeux et qu'ils touchent, pour ainsi dire, comme de leurs mains. Si dans l'ordre des connaissances humaines il y a quelque chose d'incroyable et dont l'on puisse s'assurer avec certitude, ce sont sans doute les faits: ils tombent sous nos yeux; nul homme ne peut s'y méprendre, à moins qu'il ne soit un insensé ou privé de l'usage des sens. Assurément les anciens Hébreux, n'étaient point des hommes d'une nature différente de la nôtre: ils pensaient, ils raisonnaient comme nous. Il n'est donc point croyable, ou il faut vouloir s'étourdir soi-même, et par une bizarrerie inconcevable, fermer les yeux à la vérité; il n'est pas, dis-je, croyable que ces anciens Hébreux, qui étaient au nombre de plus de deux millions d'hommes, ne se soient pas aperçus de l'effet des merveilles opérées publiquement en leur faveur à la face de toute l'Égypte, et dont les peuples voisins, tels que ceux de l'Arabie et de Chanaan, eurent même connaissance.

Je ne nierais pas qu'un législateur adroit et habile, de crédit et d'autorité, ne pût en imposer sur des matières de pure spéculation. Il est une multitude d'exemples que des législateurs ont vanté leurs

S. S. XXVII.

doctrines comme s'ils les eussent reçues de la Divinité même. Les fausses religions, tous les cultes grossiers et idolâtres, ne proviennent que trop de quoi a été capable l'esprit de mensonge. Mais quelque faciles que soient les hommes à être le jouet de l'imposture, de la superstition; quelque temps de ténèbres et d'ignorance qu'on imagine parmi eux, il n'est ni possible ni vraisemblable de leur en imposer sur des faits qui frappent les sens avec éclat, avec surprise, il n'est pas possible que tout un peuple libre et indépendant en vienne jusqu'au point de méconnaître entièrement ses intérêts les plus essentiels, qu'il se laisse captiver par de nouvelles lois inconnues à ses ancêtres, gênantes, pénibles et sévères. Il répugne qu'une fraude si étrange, sous quelque dehors qu'on la propose, gagne un peuple entier et surtout un peuple ennemi de l'ordre et de la dépendance, tel qu'était le peuple hébreu dans le désert, et pendant presque tout le temps de la dispensation mosaïque. Il n'est point naturel qu'une nuée de témoins, qu'une nation de plus de deux millions d'hommes consente sans la moindre opposition, à l'établissement d'une multitude de fêtes, de cérémonies et de lois difficiles à observer, dont les motifs seraient tout imaginaires; quoiqu'on lui répète une infinité de fois qu'elles ont pour fondement des prodiges qu'ils ont vus eux mêmes, quoiqu'on ne cesse de les exhorter à y faire continuellement réflexion. Non, tout un peuple ne peut sans aucun intérêt, sans un motif raisonnable, se réunir tout entier pour se tromper. Est-il enfin vraisemblable qu'un peuple reçoive, sans jamais réclamer, des lois dont plusieurs paraissent contraires (1) à tout état qui ne serait que par des vues purement politiques? Lois néanmoins dont les fins étaient toutes d'une haute sagesse (2), quelque multipliées (3) qu'en fussent même les préceptes cérémoniaux.

(1) Voyez Samuel Shuckford, *Histoire du monde, sacrée et profane*, tom. III, liv. XII, pag. 402, suivantes. M. Jaquelot, *Dissertations sur l'existence de Dieu*, tom. III, ch. 7, pag. 126, suiv.

(2) Voyez M. Jaquelot, *loc. cit.*, ch. 7, suivants; Joannes Seldenus, *de Jure naturali et gentium, juxta disciplinam Hebræorum libri septem*; Londini 1610, fol., passim; P. M. Antonino Valsecchi, *Dei fundamenti della religione*, lib. II, ch. 7, seqq. pag. 80-102; D. Delors, *Précis de l'histoire de l'Égypte*, ch. 5, pag. 51-55; Hermannus Wisitius, *Ægyptiaca, sive de Ægyptiacorum Sacrorum antiquis, Ægyptiaca*, lib. I, cap. 1; lib. III, cap. 14, seqq.; *Thesaurus Antiquit. Sacr. Blasii Ugolini*, tom. I, col. 755, seqq.; 1069, seqq.; Jo. Franc. Buddens, *Hist. Eccles. Vit. Testam. period. II, sect. 1, a Mose ad Josuam*, § 51, seqq., pag. 607, seqq.; 686, seqq.

(3) Étant enim in illo populo aliqui ad idololatriam prout: et ideo necesse erat, ut ad idololatriam cultu per præcepta ceremonialia revocarentur ad cultum Dei. Et quia multipliciter homines idololatriam deserviant, oportebat et contrario multa institui ad singula reprimenda: et iterum multa talibus imponi, ut quasi oneratis ex his que ad cultum Dei impenderent, non videretur idololatriæ deservire. Ex parte veterum, qui erant prout ad bonum, etiam necessaria fuit multiplicatio ceremoniarum præceptorum: tum quia per hæc diversimode mens erant reprobata in

(Quærit.)